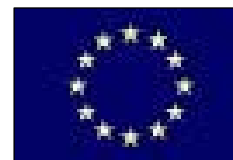




DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000
des Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher
FR 7401131



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7401131 « GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement du Limousin
Suivi de la démarche : SAPN

Structure porteuse

Conseil Général de la Creuse (depuis juin 2009)

Opérateur

Office National des Forêts, Direction du Développement – Direction territoriale Centre-Ouest, Auvergne-Limousin

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : « Laurent RIVIERE »

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : «David SIRIEIX »

Contribution / Synthèse / Relecture : « Laurent RIVIERE »

Validation scientifique : « Laurent CHABROL » , Conservatoire Botanique National du Massif-Central

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Mammifères, Reptiles et Amphibiens : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

Insectes : Société Entomologique du Limousin

Odonates : Société Limousine d'Odonatologie

Habitats forestiers : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Crédits photographiques (couverture)

Laurent RIVIERE, ONF (2006) – Vue aérienne de la confluence de la Tardes et du Cher

Laurent RIVIERE, ONF (2008) – Jeune crapaud sonneur à ventre jaune

Référence à utiliser

RIVIERE, L – Document d'objectifs du site Natura 2000 des gorges de la Tardes et de la vallée du Cher) – ONF – 2009, 136 pages

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000	Les membres de la communauté de communes	La Préfecture	SEPOL Jérôme ROGER
BUDELIERE CHAMBONCHARD EVAUX-LES-BAINS	Evaux-Chambon	La Sous-Préfecture D'AUBUSSON	GMHL Yvan GRUGIER Julien JEMIN
Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs	Messieurs les Conseillers généraux des cantons de CHAMBON-SUR-VOUEIZE Et EVAUX-LES-BAINS	DIREN Patrice DELBANCUT	SEL Laurent CHABROL, Eric MOURIOUX, Laurent PLAS, Jean-Marie SIBERT, Pascal DESCHAMPS
		ONEMA Benoit FEUGERE	SLO Karim GUERBAA
			CBNMC Laurent CHABROL
			Chambre d'Agriculture Bernard LARBANEIX
			Autres Pascal DUBOC

SOMMAIRE

Introduction	6
Natura 2000	7
Fiche d'identité du site	9
Composition du comité de pilotage	10
A – RAPPORT DE PRESENTATION : LE DIAGNOSTIC (tableaux suivis de leurs synthèses)	13
Tableau 1 : données administratives	14
Tableau 2 : situation des propriétés dans le site	17
Tableau 3 : données sur les activités humaines et l'occupation du sol	19
Tableau 4 : données abiotiques générales	26
Tableau 5 : grands milieux	29
Tableau 6 : habitats naturels et espèces d'intérêt patrimoniales	30
Tableau 7 : habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43	35
Tableau 8 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	38
B – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLES	43
Tableau 9 : enjeux/objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	44
C – MESURES DE GESTION	51
Tableau 10 : actions	52
D – CAHIER DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS	71
E – MODALITE DE SUIVI ET EVALUATION	85
F – CHARTE NATURA 2000	89
ANNEXE 1 : Fiches habitats et Fiches espèces	99
ANNEXE 2 : Relevés botaniques	121
Bibliographie	134

INTRODUCTION GENERALE

La confluence de la Tardes et du Cher à l'extrême est du département de la Creuse forme un ensemble de milieux naturels remarquables. La présence de la retenue du barrage de Rochebut renforce l'attractivité de cette confluence avec une surface en eau significative. Dans le passé, c'est l'épisode du barrage de Chambonchard qui a focalisé les attentions avec des projets de mise en eau de toute une vallée, des maisons désertées, des scénarios de déplacement de l'église et toute une activité au ralenti. L'abandon du projet en 1999 a immédiatement lancé le projet de classement de la zone en site Natura 2000 avec un document d'objectif approuvé le 9 novembre 2004.

Ce site creusois de 1 234 ha, répartis sur les communes de Budelière, Chambonchard et Evaux-les-Bains délimite les pentes boisées et les lits du cher, de la Tardes et leurs affluents. Au total, 8 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés. L'absence de gestion forestière sur ces pentes escarpées favorise le vieillissement des forêts et la variété des habitats naturels. Les habitats forestiers sont majoritaires sur ce site boisé. Les forêts de ravin, habitat rare en Limousin sont représentées. Les habitats liés à l'eau sont également présents, notamment le long des 30 km de rivières.

L'histoire minière avec les nombreuses galeries creusées dans la roche participe également aux conditions favorables pour le développement des colonies de chiroptères avec 13 espèces présentes sur le site dont 6 inscrites sur l'annexe de II de la directive habitat. La retenue du barrage et les nombreuses lisières sont autant de zones de chasse pour les chauves-souris. L'espèce emblématique de ce site est sans conteste le crapaud sonneur à ventre jaune, dont les dernières populations ont été sauvées grâce aux actions programmées dans le cadre de ce document d'objectif. Il est le symbole d'une très forte biodiversité illustrée par la présence de 13 espèces d'intérêt communautaire.

Avec l'abandon du projet de barrage de Chambonchard et la rétrocession des terrains de l'établissement public Loire, le Conseil Général de la Creuse est devenu un acteur majeur sur ce site et a décidé, en juin 2009, de présider le comité de pilotage.

Ce document est une version mise à jour du document d'objectif de 2004. Il tient compte des rapports des naturalistes sur la présence des habitats et des espèces, il comporte une version actualisée des cahiers des charges applicables aux contrats Natura 2000 et contient la charte Natura 2000 approuvée le 10 juin 2009 par le comité de pilotage.

Tous les éléments concernant le site Natura 2000 des gorges de la Tardes et de la vallée du Cher sont consultables et téléchargeables sur le site Internet www.tardesetcher.com

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 dans la région Limousin

Situation en février 2009

	Directive « Habitats »	Directive « Oiseaux »	TOTAL
Corrèze	20 530 ha (16 sites-3,5 %)	51 181 ha (2 sites-8,7 %)	50 605 ha (18 sites-9,5 %)
Creuse	9 553 ha (11 sites-1,7 %)	34 322 ha (2 sites-6,1 %)	39 850 ha (13 sites-7,2 %)
Haute-Vienne	7 131 ha (12 sites-1,3 %)	1 963 ha (1 site-0,3 %)	8 974 ha (13 sites-1,6 %)
Limousin	37 214 ha (33 sites-2,2 %)	87 466 ha (3 sites-5,1 %)	104 429 ha (36 sites-6,2 %)

	DOCOB terminé	DOCOB en cours	DOCOB à lancer
LIMOUSIN	30 – (82%)	2 - (6%)	4 – (12%)

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Gorges de la Tardes et vallée du Cher

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7401131

Localisation du site Natura 2000 : région Limousin

Localisation du site Natura 2000 : département de la Creuse (23)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 234 ha

Préfet coordinateur : Monsieur le Préfet de la Creuse

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 depuis juin 2009 : Monsieur François RADIGON, Conseiller Général d'Evau-les-Bains

Structure porteuse : Conseil Général de la Creuse

Opérateur : Office National des Forêts, Direction du Développement – Direction territoriale Centre-Ouest, Auvergne-Limousin

Commissions ou groupes de travail :

Groupe 1 : agriculture, sylviculture, foncier et gestion des milieux

Groupe 2 : l'eau et les activités de loisirs

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Représentants des administrations et établissements publics de l'Etat :

- le Préfet de la Creuse ou son représentant ;
- le Sous-Préfet d'Aubusson ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Environnement du Limousin par intérim ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Environnement d'Auvergne ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Limousin, ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Creuse ou son représentant ;
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant ;
- le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant ;
- le responsable territorial de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
- le Chef du service départemental de la Creuse de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant ;
- le Chef du service départemental de la Creuse de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant.

Représentants des collectivités territoriales :

- le Président du Conseil Régional du Limousin ou son représentant ;
- le Président du Conseil Général de la Creuse ou son représentant ;
- le Président de la Communauté de Communes d'Evaux les Bains - Chambon sur Voueize ou son représentant ;
- le Président du SIVOM Chambon-Evaux ou son représentant ;
- le Maire de Budelière ou son représentant ;
- le Maire de Chambonchard ou son représentant ;
- le Maire d'Evaux-les-Bains ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et des usagers :

- le Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse ou son représentant ;
- le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Agricole ou son représentant ;
- le Président du Syndicat Départemental de la Forêt Privée ou son représentant ;
- le Président du Groupement Syndical forestier d'Evaux-les-Bains ou son représentant ;
- le Directeur Régional d'EDF ou son représentant ;
- le Président de l'UNICEM Limousin ou son représentant ;
- le Directeur de la carrière du Doulaud ou son représentant ;
- le Président du Comité Départemental du Tourisme ou son représentant ;
- le Président de l'association « Entre Deux Eaux » ;
- le Président de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA) ou son représentant.

Représentants d'associations de protection de la nature et d'organismes et personnalités scientifiques qualifiés :

- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif-Central ou son représentant ;
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse ou son représentant ;
- le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ou son représentant ;
- le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels ou son représentant ;
- le Président du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin ou son représentant ;
- le Président du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) des Pays Creusois ou son représentant ;
- le Président de l'association de sauvegarde des gorges de la Tardes ;
- le Président de l'association de sauvegarde de la vallée de Chambonchard ;
- le Président de l'association Haut-Cher et Combraille ;
- M. Arnaud LEFEVRE, représentant le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, ou son représentant.

A – RAPPORT DE PRESENTATION :

LE DIAGNOSTIC

TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Région Limousin	La Région Limousin compte 36 sites Natura 2000 soit 6,2 % de son territoire	DIREN Limousin
Départements	1	Département de la Creuse	Le département de la Creuse compte 13 sites Natura 2000 soit 7,2 % de son territoire	DIREN Limousin
Communes	2 cantons 3 communes 1 communauté de communes	Cantons : Evaux-les-Bains Chambon-sur-Voueize Communes : Budelière Chambonchard Evaux-les-Bains Communauté de Communes Evaux-Chambon	Développement touristique Station thermale	Préfecture de la Creuse
Habitants	2 424 habitants	Budelière : 781 hab Chambonchard : 79 hab Evaux-les-Bains : 1 564 hab	Habitat hors du site Habitat rural en hameaux	INSEE 2006
Sites inscrits	1site (51 ha)	Site inscrit des Gorges du Chat-Cros	Habitats naturels et développement touristique	DIREN du Limousin
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	3 ZNIEFFsur le site ZNIEFF 1 : 22 ha ZNIEFF 2 : 1 690 ha	ZNIEFF 1 : site à chauve-souris des mines du Châtelet ZNIEFF 2 : Vallée de la Tardes Vallée du Cher	ZNIEFF ayant servi à la définition du site Natura 2000	S.I.G DIREN du Limousin
SAGE, SDAGE	1	SAGE du Cher (Cher amont)	Qualité de l'eau	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	1	ZDE en cours d'instruction	Pas de zones à l'intérieur du site	DIREN/DRIRE

SYNTHESE

Communes concernées

Budelière, canton de Chambon sur Voueize
Evaux-les-Bains, Chambonchard, canton d'Evaux-les-Bains

Population

Budelière : 781 habitants
Evaux-les-Bains : 1 5645 habitants
Chambonchard : 79 habitants

Source : recensement de 2006

Voies de communication

Le site est traversé par tout un réseau de voies départementales et communales. Aucun projet routier n'est à l'étude. La voie de chemin de fer Montluçon-Ussel traverse le site au niveau du viaduc sur la Tardes.

Urbanisme

Budelière P.O.S abrogé
Evaux-les-Bains P.O.S du 30/06/2000
Chambonchard : pas de document d'urbanisme

Zonage agricole et forestier

Budelière

Réglementation des boisements du 24/10/2002.

Une zone réglementée.

Une zone libre avec des clauses particulières (distances de retraits).

Evaux-les-Bains

Réglementation des boisements du 25/06/1998.

Une zone réglementée.

Une zone libre avec des clauses particulières (distances de retraits).

Chambonchard

Réglementation des boisements du 24/10/2002.

Une zone réglementée.

Une zone libre avec des clauses particulières (distances de retraits).

Monuments classés ou inscrits

Classés

- Le viaduc sur la Tardes, communes d'Evaux et de Budelière (arrêté du 15/01/1975)
- Eglise de Saint-Martin du Châtelet, commune de Budelière (arrêté du 14/10/1996)
- Les anciens thermes, commune d'Evaux-les-Bains, (liste de 1840)

Inscrits

- Eglise de Saint-Martin de Tours, commune de Chambonchard (arrêté du 01/02/1989)
- Château du Ligondeix, commune de Chambonchard (arrêté du 01/02/1989)

Effet de l'Inscription

- Le champ de visibilité est de 500m.
- Dans le champ de visibilité, aucun immeuble ne peut faire l'objet d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les textes applicables sont ceux des lois du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, du 25 février 1943, du 7 janvier 1983 et du 28 février 1997.

Site inscrit

Site inscrit des gorges du Chat-Cros, commune d'Evau-les-Bains (arrêté du 17/03/1994)

Effet de l'Inscription

- Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance auprès de l'architecte des bâtiments de France pour avis.
- L'affichage, la publicité, le camping et l'installation de villages de vacances sont interdits sauf dérogation accordée par le Préfet.
- Dans les communes dotées d'un P.O.S., l'emplacement du site doit être reporté au P.O.S. en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
- L'effet de l'inscription suit les terrains concernés, en quelque main qu'ils passent.
- Les textes applicables sont ceux de la loi du 2 mai 1930

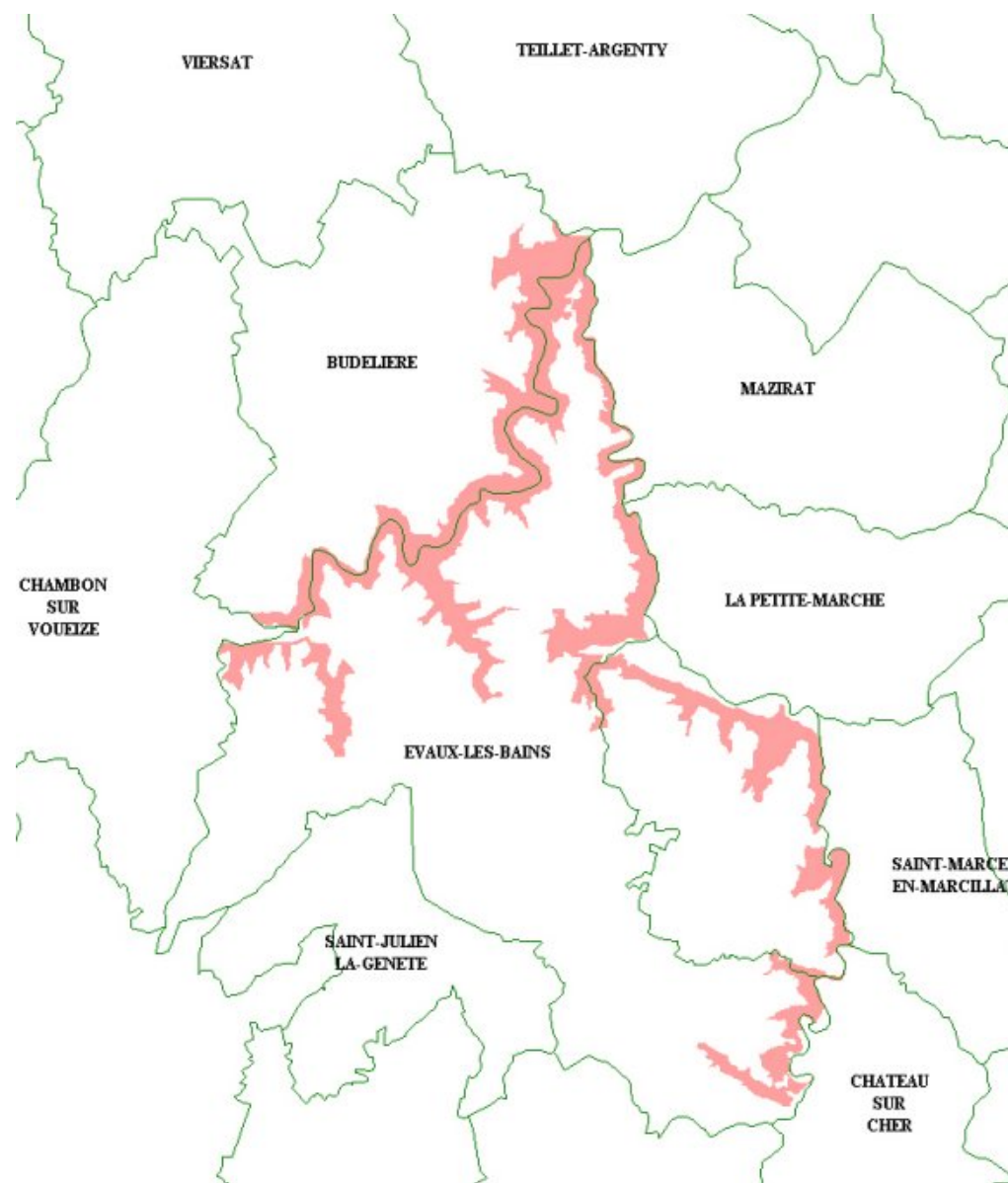


TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	1	<i>Retenue de Rochebut (non cadastrée)</i>		<i>Eaux courantes et stagnantes abritant des espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Cadastre</i>
Propriétés des communes et EPCI	4	<i>FC Budelière FS Chambonchard FS Mazirat GSF Evaux-les-Bains</i>	<i>4 ha 17 ha 14 ha 87 ha</i>	<i>Gestion durable des forêts Pentes boisées riches en habitats et en espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Cadastre ONF Limousin</i>
Grandes propriétés privées	0			<i>Pas de grandes propriétés</i>	<i>Cadastre</i>
Petites propriétés privées		<i>1 348 parcelles cadastrales 268 propriétaires</i>			<i>Cadastre</i>
Autres informations	2	<i>Conseil Général de la creuse SNCF</i>		<i>Terrain abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire Sans objet</i>	<i>Cadastre</i>

SYNTHESE

NATURE DE LA PROPRIETE

Les forêts publiques

- Groupement Syndical Forestier d'Evau-les-Bains : 104ha 99a 90ca dont 87 ha dans le périmètre. Forêts gérées par l'O.N.F par application du Régime Forestier.
- Commune de Budelière : 75 ha dont 4ha dans le périmètre. Forêts gérées par l'O.N.F par application du Régime Forestier.
- Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
Sur la commune d'Evau-les-Bains : 66 ha
Sur la commune de Chambonchard : 148 ha
Surface rétrocédée au département de la Creuse et à la commune de Chambonchard depuis 2008
- Habitants du Bourg de Chambonchard : 17ha 21a 20ca. Forêts gérées par l'O.N.F par application du Régime Forestier.
- Habitants de Sellat (Mazirat), commune d'Evau-les-Bains : 14ha 56a 43ca. Forêts gérées par l'O.N.F par application du Régime Forestier.

TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	102 140 170		<i>Elevage bovin, quelques parcelles de fauche dans le site</i>	<i>Chambre d'agriculture</i>
Activité sylvicole	160		<i>Site très forestier sans activité sylvicole hormis quelques coupes de bois de chauffage</i>	<i>ONF CRPF</i>
Urbanisation	502 503		<i>Route départementales et voies communales Chemin de fer Montluçon-Ussel</i>	<i>DDE</i>
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)			<i>Carrière de Doulaud en limite du site à Evaux-les-Bains Mines d'or du Châtelet en limite à Budelière</i>	<i>Mairies</i>
Activité cynégétique	230	3 ACCA	<i>Chasses communales : ACCA Evaux-les-Bains, ACCA Chambonchard, ACCA Budelière Chasses privées</i>	<i>ACCA locales</i>
Pêche	220	2 APPMA	<i>Union des Pêcheurs du Bourbonnais La gaule Chambonnaise</i>	<i>Associations locales</i>
Tourisme	622		<i>Loisirs nature (promenade) Chemins de randonnées Points de vue, pique-nique</i>	<i>Office du Tourisme</i>
Projets				
Autre activité	520 621		<i>Retenue du Barrage de Rochebut navigable Ski nautique sur la base de Mazirat</i>	<i>DDE</i>

SYNTHESE

ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE

1 - Agriculture (données 2003)

- Commune de Budelière

Chévechère :

GAEC de la Vallée (vaches allaitantes et céréales)

DHUME Jérôme et Raymond

La Villederie :

M et Mme DAVID Henri et Arlette (moutons et vaches allaitantes)

La Rochette :

GAEC de la Vallée (vaches allaitantes et céréales)

DHUME Jérôme et Raymond

La Denèche :

SIMONET Gérard (vaches allaitantes et porcs)

La Trimouille :

M. NORRE (vaches allaitantes et céréales)

La Chassagne :

Domaine de la Chassagne (vaches allaitantes)

GLOMOT Sébastien

- Commune d'Evau-les-Bains

Baillier le Franc :

ROUX Jean-Pierre (vaches allaitantes, céréales et porcs)

GAEC de la Lobiette (Teiller argenty) (vaches laitières, vaches allaitantes et céréales)

Bailler le Chenil :

CHAPY Jean-Pierre (vaches allaitantes et vaches laitières)

Le Mas :

TURCAT Daniel (moutons et vaches allaitantes)

Les Aussures : CHARTRON Alain (vaches allaitantes)

Dorgues :

LHARDY Guy (moutons et vaches allaitantes)

NORRE Bernadette (moutons, vaches allaitantes, volailles fermières)

Libre parcours des moutons le long de la Tardes en période de basses eaux.

Entraigues :

SABLERY Gilles (porcs label et vaches allaitantes)

Etivaux :

GLOMOT Gérard (vaches allaitantes)

TOURRAND Alain (vaches allaitantes)

Chaux :

GAEC Soulier (vaches allaitantes, moutons)

Laschamps :

DHUME Georges (moutons et vaches laitières)

Le Chaumeix :

DUPUY Brigitte (vaches allaitantes et moutons)

La Monterolle :

ASSISE Annie (Chambonchard) (vaches allaitantes)

Teiller d'en bas :

PAQUET Philippe (vaches allaitantes et porcs plein air)

AUCOUTURIER (poulailler industriel et vaches allaitantes)

Teiller d'en haut :

GAEC de Teiller (vaches allaitantes)

Les Rojoux :

EARL GAYET (porcs sur paille, porc label, vaches allaitantes)

Ayen :
SIMMONET Gérard (Budelière) (porcs et vaches allaitantes)

Saint-Jacques :
CHIMIER Catherine (vaches laitières)

Bord la Roche :
LEPINASSE Jean-Claude (vaches allaitantes et poulailler label)
GAEC des bois verts - BOUSSAGEON (vaches allaitantes)

Bord le Franc :
VERRILON (vaches allaitantes et céréales)

Doulaud :
GAEC CHIMIER (vaches allaitantes, vaches laitières)

Terrades d'en bas :
DUCOURTIOUX Jean-Louis (moutons et céréales)

Terres Blanches :
GLOMOT Bertrand (vaches allaitantes, moutons)

Combaudet :
CHICON Gérard (vaches allaitantes et céréales)
GAEC PICAUD (vaches allaitantes, moutons et porcs naisseurs)

Roches :
MALPERTUS Michelle (vaches allaitantes et céréales)

- Commune de Chambonchard

Feyneraud :
GARRAUD André (vaches allaitantes et céréales)

Lascaud :
EARL CHANDUMONT (vaches allaitantes agric biologique)

Malleret :
GAEC CAMUS (vaches allaitantes et céréales)

Le Ligondeix :
GAEC ROUFFET (vaches allaitantes et céréales)

Le Mur :
EARL TOURAND (vaches allaitantes et moutons)

Le Theix :
GAEC DESCHATRE (vaches allaitantes et céréales)

La Vallette :
Propriété en instance de reprise

2 - Sylviculture et aménagement

Les peuplements feuillus sont situés sur des pentes prononcées difficiles à exploiter. Seules quelques petites clairières sont ouvertes par endroits pour la récolte de bois de chauffage.

- Groupement Syndical Forestier d'Evau-les-Bains : forêt aménagée
- Commune de Budelière : forêt en cours d'aménagement.

Sur la commune d'Evau-les-bains, on note deux plantations résineuses dans le périmètre :

- Habitants de Sellat, plantation de douglas de 1 ha (1996).
- G.S.F d'Evau-les-Bains, plantation de pin laricio de Corse de 2ha (2002).

Aucun plan simple de Gestion (P.S.G) dans le périmètre.

3 – Activités industrielles

31 – La carrière du Doulaud

La carrière du doulaud est située le long de la RD 915 à la limite entre Evaux-les-Bains et Chambon sur Voueize. La partie principale est hors du site mais les nouvelles extensions sont dans le périmètre. Les données sont les suivantes :

Propriétaire : C.E.R.F Centre (Concassage, Extraction et Réaménagement Foncier) - Bransat – 03 500 Saint-Pourçain sur Sioule

Surface : 109 700 m²

Productions : 2000 : 103 000 tonnes
2001 : 60 000 tonnes
2002 : 31 500 tonnes
2003 : 130 000 tonnes

Type de produits : 0/31,5 – 0/60 – 0/14 – 0/25 – 0/150 – 0/4 – 4/6 – 6/10 – 4/10

Usages : routes et béton (centrale à béton sur le site)

Emplois : 3 E.T.P sur le site

32 – Le barrage EDF de Rochebut

La retenue de Rochebut alimente l'usine hydro-électrique de Teillet-Argenty gérée par E.D.F. Les chiffres sur la production électrique et sur les caractéristiques du barrage ont été demandés à E.D.F et seront mentionnés dans le document final.

4 – Chasse

- Commune de Budelière

Le droit de chasse appartient à l'A.C.C.A de Budelière sur pratiquement la totalité du territoire communal concerné. Il existe cependant quelques chasses privées dont la surface a été suffisante pour s'extraire de l'A.C.C.A. Il s'agit des propriétés de la villederie, des Trimouilles et de Chévechère. Sur ces territoires, l'A.C.C.A. a des accords pour la chasse du sanglier et du chevreuil avec des demandes groupées de bracelets.

- Commune d'Evau-les-Bains

Le droit de chasse appartient à l'A.C.C.A d'Evau-les-Bains sur pratiquement la totalité du territoire communal concerné. Il existe cependant quelques chasses privées dont la surface a été suffisante pour s'extraire de l'A.C.C.A. Il s'agit des propriétés de Baillier le Franc (123 ha), de Baillier le Chenil (84 ha), des Aussures (74 ha) et du Mas. Sur ces territoires, l'A.C.C.A. a des accords pour la chasse du sanglier et du chevreuil avec des demandes groupées de bracelets.

- Commune de Chambonchard

Le droit de chasse appartient à l'A.C.C.A de Chambonchard sur pratiquement la totalité du territoire communal concerné. Il existe cependant quelques chasses privées dont la surface a été suffisante pour s'extraire de l'A.C.C.A. Il s'agit des propriétés de Malleret et de Lascaud. Sur ces territoires, l'A.C.C.A. a des accords pour la chasse du sanglier et du chevreuil avec des demandes groupées de bracelets.

5 - Pêche

51 - La retenue de Rochebut.

Fonctionnement

C'est probablement l'activité qui marque le plus le site puisque la Tardes et le Cher sont dans la zone de retenue du barrage de Rochebut.

Du Barrage jusqu'au pont de Sellat pour le Cher et jusqu'au confluent de la Vouèze et de la Tardes pour la Tardes, les rivières sont sous la gestion de l'Association Piscicole et de Protection des Milieux Aquatiques (A.P.P.M.A) « l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais » (U.P.B) basée à Montluçon. Forte de 3 300 adhérents (représentant environ 1 700 cartes complètes, cette association gère les 171 ha de la retenue de Rochebut. L'U.P.B estime que 30 à 50 % de ses adhérents fréquente la retenue.

La pratique de la pêche est autorisée sur l'ensemble de la retenue sauf sur une distance de 500m à l'amont du barrage (zone de servitude E.D.F).

Fréquentation.

La grande majorité des pêcheurs vient de l'Allier. Les zones de pêche accessibles sont assez rares

Les principales nuisances causées par cette activité sont :

- Dégradation des sites accessibles par les véhicules (accès et stationnements sauvages)
- Dégradation des sites par les usagers (coupe de bois, feux, ...).
- Déchets et poubelles difficiles à gérer.
- Surfréquentation de certains sites empêchant toute autre activité touristique.

Prises.

Si les berges des deux rivières sont fréquentées, c'est que le poisson ne manque pas. L'U.P.B d'après les recherches du Conseil Supérieur de la

Pêche estime la richesse de la retenue à environ 300 Kg par ha soit 50 tonnes de poisson :

- Abondance de carnassiers : brochet, sandre, perche
- Gardon, brème, ablette, rotengle, en quantité.
- De très belles tanches.
- Des carpes dont beaucoup estiment que les records sont à prendre. La pratique du « no kill » visant à relâcher la prise après le combat et le fait que le barrage n'ait pas été vidé depuis 1947 font que des carpes estimées à 40 kg, très méfiantes, ont été observées.
- Le poisson-chat est en train d'envahir les eaux. En période estivale, « les boules » d'alevins montrent le dynamisme de ce poisson qui n'a pas de prédateurs et qui colonise le milieu au détriment des autres espèces.
- Des écrevisses américaines qui servent d'aliments de base à de nombreux prédateurs.

52 - Rivières et ruisseaux affluents de la Tardes.

Sur les communes de Chambon-sur-Voueize et de Budelière, les rivières et ruisseaux sont sous la gestion de l'Association Piscicole et de Protection des Milieux Aquatiques (A.P.P.M.A) « la Gaule Chambonnaise » basée à Chambon sur Voueize.

La cotisation annuelle est d'environ 65€. (dont 14€ de timbre halieutique). Les pêcheurs des autres A.P.P.M.A. sont autorisés à pêcher dans la zone selon un principe de réciprocité, sous réserve de prendre le timbre halieutique.

Hormis la Tardes, les cours d'eau sont classés en première catégorie et peuvent être pêchés du 2^e samedi de mars au 3^e dimanche d'octobre.

Chaque année, l'alevinage est important (truite fario et arc en ciel, gardon, carpe, tanche, brochet, goujon, alevins de truite)

53 - Rivières et ruisseaux affluents du Cher

La rive droite (côté Allier) est gérée par l'APPMA de Pionsat.

La rive gauche (côté Creuse) est gérée par l'APPMA d'Auzances

6 - Randonnée

Le site est traversé par les chemins de randonnée suivant :

- Circuit des rochers de bord (Evau-les-Bains) récemment réaménagé.
- Circuit du Saut du loup à Saint-Marien (Evau-les-Bains).
- Le circuit de Parc des thermes le long du chemin des Polonais longe le site (Evau-les-Bains).
- Le circuit du bois Lassoux jusqu'à Sainte-Radegonde (Budelière).

L'impact des promeneurs est très faible. Les dégradations dues à cette activité sont négligeables. Contrairement à d'autres sites, on ne note pas d'antagonisme entre la préservation de très vieux arbres et la proximité de chemins de randonnée.

L'activité pique-nique pose de sérieux problèmes d'évacuation des déchets laissés à terre par les usagers.

7 - Activités nautiques

Fréquentation.

Sur la commune, les activités nautiques sont limitées aux bateaux des pêcheurs. Il y a peu de bateaux à moteurs mis à l'eau depuis Evau.

L'essentiel de l'activité provient de la base privée de Mazirat. Les bateaux à moteurs parcourent la Tardes jusqu'à la bouée en amont du pont suspendue et le Cher jusqu'à la bouée. Un tremplin mobile de saut à ski est parfois positionné face à la maison du passeur.

Réglementation.

La navigation est régie par le règlement général de police de navigation et par l'arrêté inter préfectoral n°6362/82 du 8 décembre 1982, modifié le :

1 – Sont interdits sur l'ensemble du plan d'eau :

- Le stationnement de tout bateau habitable.
- La baignade.
- Les plongées nautiques.

2 – La fréquentation du plan d'eau est interdite :

- Toutes les fois et aussi longtemps que le niveau d'eau de la retenue n'atteint pas la cote 282 mesurée sur l'échelle de la digue du barrage.
- Pendant la période comprise entre le 1^{er} décembre et le 29 février.

3 – Le plan d'eau comporte :

- Une zone A interdite à toute navigation (zone de servitude E.D.F.). Cette zone est située sur une distance de 500m à l'amont du barrage.
- Une zone B pour le motonautisme et le ski nautique. Cette zone contient :

- Le petit parcours qui s'étend de la limite des 500 m à l'amont du barrage jusqu'à la confluence du Cher et de la Tardes. Il est utilisable à grande vitesse toute la journée.
- Le grand parcours qui s'étend de la limite des 500 m à l'amont du barrage jusqu'à 120 m à l'amont du pont suspendu sur la Tardes. Il est utilisable à grande vitesse de midi jusqu'au coucher du soleil.

3 – Dans la zone B, il est institué, le long des rives, une zone continue dite « bande de rives », d'une largeur de 15 m. La vitesse de circulation de tous les bâtiments est limitée à 5 km/h. Le stationnement est interdit sauf autorisation d'E.D.F.

4 – En dehors des zones définies ci-dessus, la navigation est autorisée jusqu'aux limites amont de la retenue situées sur la Tardes au lieu dit « Dorgues » et sur le Cher au lieu-dit « Gué de Sellat ». La vitesse y est limitée à 5 km/h.

Impact.

La navigation des bateaux à moteur est l'activité qui suscite le plus de commentaires négatifs :

- Pollution de l'eau.
- Nuisances sonores et olfactives.
- Cohabitation délicate avec les autres usagers (pêcheurs, promeneurs,...)

TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie		Granite orienté d'Evau-les-Bains et Marcillat (riche en biotite) Granite tardif à deux micas (grains fins) Anatexites grenues à cordiérite, d'Aubusson	Carte BRGM
Hydrologie			
Climat	<i>homogène</i>	<i>Climat océanique altéré à tendance continentale</i>	<i>Météo France de la Creuse</i>
Pédologie		Sols bruns acides, filtrants, à texture sablo-limoneuse, plus ou moins profonds (20 à 60 cm)	<i>ONF Limousin</i>
Topographie		<i>Pentes abruptes boisées</i> <i>Fonds de vallées encaissées</i> <i>Autres (vallons, etc)</i>	
Hydrographie	<i>2 rivières importantes (30 km)</i> <i>11 km de ruisseaux en chevelus</i>	<i>La Tardes (14 km), le Cher (16 km)</i>	
Autres informations			

SYNTHESE

1 - Relief et hydrographie

Le site est localisé dans un secteur de plateaux à l'Est du bassin de Gouzon et au Nord des Combrailles. Il est constitué essentiellement par les versants de vallées plus ou moins encaissées, largement recouverts de boisements feuillus. L'altitude varie de 300 mètres au niveau de la retenue du Barrage de Rochebut à 500 mètres au niveau des sources du ruisseau de Chantemerle. La Tardes et le Cher qui représentent les deux cours d'eau majeurs du site sont en partie alimentés par de petits ruisseaux affluents : Ruisseau du Chat-cros, ruisseau des bains, ruisseau des Fayolles, ruisseau de Créchat, ruisseau de Malleret, ruisseau de Chantemerle... Les talwegs de ces différents affluents sont également pris en compte par le périmètre du site Natura 2000.

2 - Géologie – Pédologie

Le sous-sol du site est exclusivement formé de roches cristallines :

- Granite orienté d'Evau-les-Bains et Marcillat (riche en biotite)
- Granite tardif à deux micas (grains fins)
- Anatexites grenues à cordiérite, d'Aubusson

Il en résulte des sols bruns acides, filtrants, à texture sablo-limoneuse, plus ou moins profonds (20 à 60 cm).

3 - Paysage

Le site est localisé dans une zone de plateaux vallonnés, largement dominés par le bocage agricole et marqués par des cours d'eau encaissés. Les terrains agricoles ne sont pas concernés directement par le périmètre initial du site. Les versants relativement abrupts de ces vallées sont restés boisés du fait de leurs trop fortes pentes. Ils confèrent au site son caractère naturel et sauvage. Quelques landes sèches et zones rocheuses disséminées viennent piquer ces versants boisés.

Le secteur Nord du site (Entraigues, St-Marien...) voit apparaître la retenue du Barrage de Rochebut.

15 - Climat

	Relevé des Précipitations Station de Chambonchard 1961 - 2005		Relevé des Températures Station de Gouzon 1961 - 1990		Relevé des Températures Station de Gouzon 1995-2004	
	Moyennes Mensuelles	Nombre de jours de pluie	Moyennes Mensuelles	Nombre de jours de gel	Moyennes Mensuelles	Nombre de jours de gel
Janvier	63,7 mm	11,4	2,4°	18,3	3,5°	17,4
Février	57,9 mm	10,6	3,9°	15,5	4,6°	14,9
Mars	53,9 mm	10,2	5,7°	14,4	7,0°	14,6
Avril	70,7 mm	11,8	8,5°	7,7	8,9°	8,6
Mai	89,4 mm	12,5	12,2°	1,5	13,4°	1,1
Juin	72,1 mm	9,1	15,6°	0	16,8°	0
Juillet	68,4 mm	7,7	17,7°	0	18,2°	0
Août	74,8 mm	8,5	16,8°	0,1	19,1°	0
Septembre	80,0 mm	9,0	14,4°	1,0	14,2°	1,3
Octobre	70,5 mm	10,2	10,6°	4,4	11,2°	4,0
Novembre	67,8 mm	11,5	5,9°	11,9	6,1°	12,1
Décembre	67,0 mm	11,6	3,1°	17,2	4,1°	15,9
Année	836,2 mm	124,1	9,7°	92	10,6°	89,9

Avec 124 jours de pluie, des précipitations autour de 836 mm et des températures moyennes annuelles inférieures à 10°, le secteur de Chambonchard est à la limite de deux zones climatiques :

- Un climat de type océanique à nuance continentale qui sévit dans le Bas-Berry jusqu'au Bourbonnais (de Fresselines à Chambonchard). Les précipitations sont assez faibles et assez régulières. Les températures d'été sont chaudes, mais les gelées sont fréquentes et marquées (en particulier dans les vallées).
- Un climat type océanique mais altéré par l'altitude qui sévit dans les Combrailles. Les précipitations sont abondantes et fréquentes. Les gelées et les brouillards sont assez nombreux en descendant vers le sud.

La comparaison des températures moyennes mensuelles et du nombre de jours de gelées sur les deux périodes (1961-1990) et (1995-2004) permet d'observer une augmentation de la température moyenne annuelle de 0,9° C. Cette comparaison confirme la tendance assez nette vers un réchauffement climatique.

TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	60 %	Bon	Forêt de pente Hêtraie collinéenne à houx	Lucane cerf volant	Coupes rases Débardage	ONF
Eaux douces intérieures	20 %	Moyen		Loutre Chabot		ONEMA
Landes, broussailles, recrus	5%	Mauvais	Landes sèches		Enfrichement naturel	ONF
Prairies de fauche et pâturages	5 %	Sans objet			Enfrichement naturel	Chambre d'agriculture
Rochers intérieurs, éboulis rocheux,	5 %	Bon	Pentes rocheuses	Chiroptères	Aménagements touristiques	ONF
Autres terres	4%	Moyen		Sonneur à ventre jaune		ONF
Pelouses sèches	1 %	Moyen	Landes sèches			ONF
Autres informations						

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 (s'il s'agit d'une ZSC)	10	Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> (nicheur) Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> (nicheur) Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> (nicheur) Grand-Duc d'Europe, <i>Bubo bubo</i> (nicheur) Martin pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthis</i> (nicheur) Milan noir, <i>Milvus migrans</i> (nicheur) Pic noir, <i>Drocopus martinus</i> (nicheur) Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> (nicheur) Milan royal, <i>Milvus milvus</i> (estivante) Busard Saint-Martin, <i>Circus cyaneus</i> (estivante) Présence liée à la bonne qualité des milieux	Pascal DUBOC Mise à jour 2008
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	9 chiroptères 2 mammifères 5 amphibiens 5 reptiles	Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentoni</i> Murin à moustaches, <i>Myotis mystacinus</i> Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i> Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i> Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> Pipistrelle de Kulh, <i>Pipistrellus kulhi</i> Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Chat forestier, <i>Felix sylvestris</i> Muscardin, <i>Muscardinus avellanarius</i> Triton marbré, <i>Triturus marmoratus</i> Alyte accoucheur, <i>Alytes obstetricans</i> Crapaud calamite, <i>Bufo calamita</i> Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> Rainette arboricole, <i>Hyla arborea</i> Lézard vert, <i>Lacerta viridis</i> Lézard des souches, <i>Lacerta agilis</i> Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i> Couleuvre d'Esculape, <i>Elaphe longissima</i> Coronelle lisse, <i>Coronella austriaca</i>	Pascal DUBOC Robert VEEN (GMHL) Mise à jour 2008

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres habitats naturels		Chênaie acidiphile (41.5) Chênaie charmaie (41.2) Frênaie (41.3) Fourrés – fruticées (31.8) Plantations de conifères (83.31) Prairie mésophile (81.1)	Inventaires ONF
Les autres espèces animales Les papillons		Papilionadae <i>Iphiclides podalarius, Papilio machaon</i> Pieridae <i>Anthocharis cardamines, Aporia crategi, Colias hyale, Colias crocea, Gonepteryx rhammi, Leptidea sinapis, Pieris brassicae, Pieris napii, Pieris rapae,</i> Satyrinae <i>Aphantopus hyperanthus, Brintesia circe, Coenonympha pamphilus, Erebia meolans, Lasiommata maera, Lasiommata megera, Maniola jurtina, Meleanargia galathea, Pararge aegeria, Pyronia tithonus</i> Lycaeniidae <i>Satyrium ilicis, Callophrys rubi, Satyrium w-album, Lycaena phileas, Lycaena tythirus, Aricia agestis, Polyommatus icarus</i> Nymphalidae <i>Aglais urticae, Apatura iris, Apatura iliae, Araschnia levana, Argynnis paphia, Azurictis reducta, Brenthis daphne, Cinclidia phoebe, Clossiana dia, Clossiana selene, Didymaeformia didyma, Inachis io, Issoria lathonia, Ladoga camilla, Mellicta athalia, Mellicta parthenoides, Melitaea cinxia, Nymphalis antiopa, Nymphalis polychloros, Polygonia c-album, Vanessa cardui, Vanessa atalanta</i>	Pascal DUBOC Mise à jour 2008

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
<p>Les autres espèces animales Les odonates</p>	<p>22 espèces</p>	<p>Calopterygidae <i>Calopteryx haemorrhoidalis, Calopteryx splendens, Calopteryx virgo ssp meridionalis</i></p> <p>Lestidae <i>Sympecma fusca,</i></p> <p>Coenagrionidae <i>Coenagrion puella, Ischnura elegans, Pyrrhosoma nymphula, Ceriagrion tellenum</i></p> <p>Platycnemididae <i>Platycnemis pennipes,</i></p> <p>Aeschnidae <i>Aeschna cyanea, Aeshna grandis, Anax imperator, Boyeria irene,</i></p> <p>Gomphidae <i>Gomphus pulchellus, Onychogomphus forcipatus, Orthetrum brunneum, Orthetrum cancelallatum</i></p> <p>Cordulegastridae <i>Cordulegaster boltonii</i></p> <p>Libellulidae <i>Libellula depressa, Libellula quadrimaculata, Sympetrum sanguineum, Sympetrum striolatum</i></p>	<p>Pascal DUBOC Mise à jour 2008</p>

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres espèces animales Les orthoptères	20 espèces	Gryllotalpidae <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> Amorphoscelididae <i>Mantia religiosa</i> Gryllidae <i>Gryllus campestris, Nemobius sylvestris, Oecanthus pellucens</i> Phaneropteridae <i>Phaneroptera falcata, Leptophyes punctatissima</i> Meconematidae <i>Meconema meridionale</i> Conocephalidae <i>Rupsolia nitidula, Conocephallus fuscus</i> Tettigoniidae <i>Tettigonia viridissima, Decticus verrucivorus</i> Decticinae <i>Platycleis albopunctata, Platycleis tessellata, Metrioptera roeseli, Pholidoptera griseoptera</i> Ephippigeridae <i>Ephippiger ephippiger</i> Tetrigidae <i>Tetrix subulata, Tetrix undulata</i> Catantopidae <i>Calliptamus italicus</i>	Pascal DUBOC Mise à jour 2008
Les autres espèces animales Les mammifères	17 espèces	Grands et moyens mammifères <i>Mustela nivalis, Meles meles, Felix sylvestris, Caprolus capreolus, Sciurus vulgaris, Martes Fouina, Erinaceus europaeus, Mustela erminea, Oryctolagus cuniculus, Lepus europaeus, Martes martes, Mustela putorius, Myocastor coypus, Vulpes vulpes, Sus scropha</i> Petits mammifères <i>Microtus agrestis, Microtus arvalis, Pitymys pyreanicus, Clethrionomys glareolus, Pitymys subterraneus, Arvicola terrestris, Glis glis, Eliomys quercinus, Apodemus sylvaticus, Apodemus flavicollis, Crocidura russula, Sorex coronatus, Sorex minutus, Mus musculus, Rattus norvegicus, Rattus rattus, Talpa europaea</i>	Pascal DUBOC Mise à jour 2008

SYNTHESE

La variété des milieux, les conditions topographiques, les effets de lisières et l'influence de plusieurs régions géographiques contribuent à une diversité biologique exceptionnelle. Dans le périmètre du site des gorges de la Tardes et de la vallée du Cher, un grand nombre d'espèces ont été répertoriées :

- Plus de 30 espèces de mammifères terrestre
- 15 espèces de chiroptères
- Environ 80 espèces d'oiseaux
- Une vingtaine d'espèces de libellules
- Environ 50 espèces de papillons
- Plus de 20 espèces d'orthoptères
- Une richesse floristique, tant au niveau des arbres que de la strate herbacée

Cet inventaire est en perpétuelle évolution grâce aux contributions des naturalistes locaux et à une connaissance de plus en plus fine du site.

TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Forêts de pentes, éboulis et de ravin du Tilio-Acerion	9180*	2,0 ha	<i>Petites surfaces forestières, isolées</i>	<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Forêts alluviales à Aulne et Frêne	91 EO*	28,0 ha	<i>Cordons linéaires le long des deux cours d'eau principaux</i>	<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Saulaie arborescente à Saule cassant	91 EO-2*	0,5 ha	<i>Habitat très ponctuel, isolé</i>	<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Hêtraies acidophiles atlantiques à sou-bois à Ilex	9120-2	27,6 ha	<i>Forêts âgées menacées</i>	<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Mégaphorbiaie riveraine	6430	5,2 ha	<i>Ponctuel en linéaire le long des cours d'eau</i>	<i>Défavorable mauvais</i>	<i>Défavorable mauvais</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Lande sèche à Callune et Genêt	4030	11,6 ha	<i>Reliquats de parcours en cours d'invasion par les ligneux</i>	<i>Défavorable mauvais</i>	<i>Défavorable mauvais</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Végétation des falaises continentales siliceuses	8220	0,01 ha	<i>Habitat très ponctuel, isolé</i>	<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Inventaire ONF et CBNMC
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	4130-1	0,01 ha	<i>Habitat très ponctuel, isolé</i>	<i>Favorable</i>	<i>Favorable</i>	Identification ONF et CBNMC

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- **Forêts de pentes, éboulis et de ravins**

Deux stations de cet habitat prioritaire extrêmement rare sur le secteur ont été localisées sur les versants du Cher au sud de Chambonchard. Ce type de formation se développe sur de fortes pentes humides et fraîches, recouvertes d'éboulis grossiers. Il s'agit d'une forêt mélangée de Frêne, d'Erable champêtre, de Tilleul, de Charme, avec une abondance caractéristique de différentes fougères (Scolopendre, Aspidium lobé ...).

- **Forêt alluviale à Aulne et Frêne**

Cette forêt riveraine forme un cordon étroit (1 à 10m) le long des cours d'eau (Tardes, Cher, Chat-cros, ruisseau des bains, ruisseau de Créchat ...). Cet habitat se développe dans le lit majeur des cours d'eau, soumis à des crues régulières. La strate arborescente est largement dominée par l'Aulne et le Frêne, parfois accompagnés de Saules, d'Ormes champêtres, de Tilleuls. L'aulnaie frênaie forme sur certains secteurs un complexe d'habitats avec la mégaphorbiaie riveraine. Elle disparaît au niveau des retenues.

- **Saulaie arborescente à Saule cassant**

Très faiblement représenté sur le site, cet habitat est localisé à l'embouchure du ruisseau de Budelière et à l'embouchure du ruisseau de Fayolle sur la retenue de Rochebut. Il se développe sur des dépôts alluviaux mésotrophes qui peuvent subir de longues périodes d'inondation en hiver ou au printemps. La strate arborescente est composée entre autre de Saule cassant et de Saule blanc.

- **Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx**

Cet habitat est faiblement représenté sur le site, localisé presque exclusivement sur les versants nord du fait des exigences écologiques du Hêtre (forte humidité atmosphérique, 700 à 800 mm minimum de précipitations annuelles). La strate arborescente est dominée par le Hêtre, qui peut être accompagné du Chêne sessile ou pédonculé, du Charme ... La strate arbustive est principalement composée de Houx et de Noisetier, tandis que la strate herbacée en général peu abondante, se compose de Canche flexueuse, Fougère aigle, Germandrée scorodoine, Polypode vulgaire, ...

Ce type de hêtraie assez rare sur le secteur a probablement régressé du fait de l'action humaine passée (traitement en taillis de presque tous les versants pour la production de bois de chauffage ou de charbon de bois) qui a favorisé le développement du Charme et du Chêne au détriment du Hêtre. De plus certains secteurs de hêtraie contigus à ces hêtraies acidiphiles ne sont pas retenus comme habitat d'intérêt communautaire du fait de la présence d'espèces végétales neutroclines comme par exemple le Lamier jaune. Ces faciès apparaissent essentiellement sur les bas de versant.

- **Mégaphorbiaie riveraine**

Il s'agit de bordures herbacées hautes (jusqu'à 2m) nitrophiles, se développant le long des cours d'eau, soumises à des crues temporaires. Ces mégaphorbiaies peuvent évoluer vers la forêt riveraine. La Reine des prés, la Baldingère, le Lytrum salicair, la Lysimaque vulgaire sont les principales espèces herbacées. Elle est présente de façon discontinue sur certains secteurs de la Tardes et du Cher (Châtelet, Dorgues, Gué de Sellat).

- **Lande sèche à Callune et Genêt**

Cette lande basse à bruyère dominée par la Callune et la Bruyère cendrée est présente sur certains versants aux pentes souvent rocheuses. Cet habitat issu du pâturage est aujourd'hui délaissé par l'agriculture et évolue spontanément vers la chênaie acidiphile.

- **Végétation des falaises continentales siliceuses**

Cette formation a été localisée sur un seul site, au niveau du pont suspendu de Sainte-Radegonde, sur les rochers exposés sud qui surplombent la route. Il s'agit d'un cortège floristique très lâche, clairsemé, composé d'espèces acidiphiles adaptées aux conditions extrêmes de sécheresse et de variation de température. Le Nombriil de Vénus, l'Asplenium septentrionale, l'Orpin blanc, l'Épiaire droite (...) constituent les espèces caractéristiques de ce groupement.

- **Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques**

Cette formation a été localisée sur un seul site, dans les mares artificielles creusées pour la reproduction du crapaud sonneur à ventre jaune. Les mares se situent au niveau de l'ancien projet de barrage. En 2008, Deux sous-espèces de *chara vulgaris* ont lentement envahi les mares pour former par endroits des tapis uniformes.

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	nd	Faible effectif, notamment dans les eaux vives du Cher	Favorable	Défavorable	Inventaire ONEMA
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	nd	Faible effectif dans les parties sableuses du Cher	Favorable	Défavorable	Inventaire ONEMA
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	1083	nd	Présent partout dans les forêts de chêne	Favorable	Défavorable	Inventaire SEL
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	nd	Présence non confirmée au gué de Sellat sur le Cher depuis 1996	mauvais	Défavorable	Inventaire SLO
<i>Thersamolycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	nd	Présence confirmée en 2008 et 2009 dans les prairies humides du bord du Cher	Favorable	Défavorable	Inventaire P. DUBOC
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	1355	nd	Présent partout mais discret	Favorable	Défavorable	Inventaire ONF/GMHL
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	nd	Faible effectif. Zones d'hibernation surveillées dans le site Zones de reproduction hors du site	Favorable	Défavorable	Inventaire GMHL
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	nd	Faible effectif. Zones d'hibernation surveillées dans le site Zones de reproduction hors du site	Favorable	Défavorable	Inventaire GMHL

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	<i>Nd</i>	<i>Faible effectif. Zones d'hibernation surveillées dans le site</i>	Favorable	Défavorable	Inventaire GMHL
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1096	<i>nd</i>	<i>Faible effectif. Zones d'hibernation surveillées dans le site</i>	Favorable	Défavorable	Inventaire GMHL
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	<i>nd</i>	<i>Faible effectif. Zones d'hibernation surveillées dans le site</i>	Favorable	Défavorable	Inventaire GMHL
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	1308	<i>nd</i>	<i>Faible effectif. Zones d'hibernation surveillées dans le site</i>	Favorable	Défavorable	Inventaire GMHL
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1321	<i>nd</i>	<i>Population en déclin jusqu'en 2006. Dynamisme retrouvé après travaux de restauration des zones de reproduction avec extension géographique des populations</i>	Défavorable	Défavorable	Inventaire GMHL

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- **Le Chabot (*Cottus gobio*)**

Le corps de ce poisson est allongé et cylindrique, sa peau est recouverte de mucus, ses deux nageoires dorsales basses sont épineuses. Il mesure 10 à 15 cm, affectionne les eaux vives et fraîches, bien oxygénées sur substrat de sable et de graviers. C'est une espèce solitaire, assez commune en France, mais absente en Europe septentrionale et méridionale. Le Chabot a été observé lors d'une pêche électrique par le Conseil Supérieur de la Pêche sur le Cher, au niveau du Gué de Sellat et de Champauvergne (Château/Cher).

- **La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)**

La Lamproie appartient à la classe des Cyclostomes qui sont des vertébrés primitifs et qui diffèrent des poissons par leur peau nue sans écailles, l'absence de nageoires et par leur bouche dépourvue de mâchoires. Son corps serpentiforme bleu vert sur le dos, jaune sur les flancs et blanc sur le ventre mesure 12 à 20 cm. On l'observe dans les ruisseaux et petites rivières à court lent. Les jeunes se nourrissent d'organismes microscopiques, dès qu'ils ont atteint la taille adulte, ils ne se nourrissent plus jusqu'à leur mort. Cette espèce a été observée sur le Cher à Champauvergne (Château/cher) en 1995.

- **Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

Le Lucane est le plus gros Coléoptère d'Europe. Le mâle peut dépasser 80 mm de longueur. La femelle dépose une vingtaine d'œufs, généralement dans une souche en décomposition ou sous des tas de bois, à l'interface sol/bois. Les larves se développent uniquement dans du bois mort, pendant 4 ou 5 ans. Le Lucane se rencontre dans la quasi-totalité des bois et forêts de feuillus de la région, il affectionne particulièrement les bois de Chênes, Châtaignier, Hêtre mais aussi dans les haies comportant des vieux arbres. Du point de vue de sa répartition, l'espèce est très rare en Europe du nord jusqu'à la Loire. Au sud de la Loire et jusqu'au nord de l'Espagne, l'espèce est assez commune. Sur le site, elle a été contactée à

plusieurs reprises : Rochers de Bord, Ste-Radegonde, Ruisseau des bains, Roche.

- **La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**

La larve de cette libellule se développe dans les parties calmes des eaux courantes aux rives ombragées, pendant 2 ou 3 ans. Cette espèce est assez rare en Limousin, son aire de répartition allant de l'Afrique du Nord à l'Europe de l'Ouest. Elle a été observée sur le Cher au niveau du Gué de Sellat (exuvies et imagos).

- **Le cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)**

Papillon de plaine observé jusqu'à 500 m. Les prairies humides constituent son milieu de prédilection. On le rencontre également le long de fossés inondables, près des hautes herbes du bord des eaux, ou encore dans les clairières ensoleillées des bois humides. Il a été observé en 2008 dans la vallée du Cher au niveau de l'ancien projet de barrage de Chambonchard.

- **La Loutre (*Lutra lutra*)**

Ce mammifère de la famille des mustélidés a une morphologie adaptée au milieu aquatique : pattes palmées, corps fuselé, narines obturables, vision amphibie, pelage chaud et étanche ... Le mâle peut mesurer jusqu'à 1.25 m et peser 9kg. La Loutre a une activité essentiellement nocturne, elle prospecte les étangs, les rivières, voire les petits ruisseaux à la recherche de petits poissons, d'amphibiens et de mammifères aquatiques. On estime à environ 20 km de cours d'eau le territoire d'un mâle et de deux femelles.

De nombreux indices (épreintes, reliefs de repas) confirment la présence de la Loutre sur la Tardes, le Cher et leurs affluents.

- **Les Chauves-Souris**

Les Chauves-souris ou Chiroptères sont les seuls mammifères capables de voler activement. Leurs membres antérieurs se sont transformés en ailes, une peau souple reliant les doigts, le bras, et les membres postérieurs. En Limousin, on compte 21 espèces de chauves-souris, sur les 33 présentes en France. Leur régime alimentaire est exclusivement insectivore (moustiques, papillons de nuit et autres insectes nocturnes volants voir rampants). Elles localisent leurs proies et les obstacles dans l'obscurité grâce à un système d'écholocation basé sur l'émission et la réception d'ultrasons. Le jour, ou à la mauvaise saison, elles se réfugient dans un gîte (mines abandonnées, grottes, fissures, caves, arbres creux...) qui leur offre la tranquillité, une température et une hygrométrie adéquates. L'hibernation dure généralement de novembre à mars, dans un gîte hors gel. La reproduction a lieu de mai à août dans un gîte en général bien exposé au soleil. Les « vestiges » de la mine d'or du Châtelet (tour de malaxage, anciens bâtiments, silos...) constituent un site de reproduction et d'hibernation pour des espèces rares et remarquables de l'annexe II de la Directive Habitats. Ce site constitue entre autre la seule colonie de reproduction connue du Grand Rhinolophe en Creuse.

Parmi les 12 espèces contactées lors des prospections, 5 figurent sur l'annexe II de la Directive Habitats :

- **Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)**, qui peut atteindre 40 cm d'envergure fréquente le milieu boisés de préférence traversés par un cours d'eau (ripisylves, pinèdes...), les chemins en sous bois, les pâtures entourées de haies, et landes à Callune ou à Fougère aigle. Cette espèce a été essentiellement observée sur le site des mines d'or du Châtelet et ses environs.
- **Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)**, est un virtuose de la voltige, il chasse entre les branchages à l'intérieur des houppiers d'un vol vif et sinueux. Les bois feuillus au bord de l'eau (ripisylves) constituent des milieux indispensables à cette espèce, tout comme les prairies bordées par des haies. Elle a été essentiellement observée sur le site des mines d'or du Châtelet et ses environs.
- **Le Grand Murin (*Myotis myotis*)**, est également une des plus grande Chauve-souris du Limousin avec ses 40 cm d'envergure. Il chasse dans les prairies de fauche ou de pâture, ainsi que dans les forêts aux sous bois dégagés. Il capture ses proies au sol (carabes, grillons, courtilières...). Les colonies de mise-bas se rencontrent dans les combles d'habitations, d'usines, d'églises...). Cette espèce a été essentiellement observée sur le site des mines d'or du Châtelet et ses environs.
- **La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)**, a un pelage sombre agrémenté d'élégantes pointes claires. Les écorces décollées ou les fissures du tronc des vieux arbres constituent leurs gîtes naturels en plus de certains linteaux en bois et autres petites anfractuosités. Elle chasse en lisière de bois feuillus ou de haies hautes ou arbustives, à proximité des cours d'eau et dans les voûtes des chemins forestiers. Les inventaires réalisés cet été 2003 sur l'ensemble du site font apparaître des densités de population remarquables pour la région. Contacts : Châtelet, Dorgues, Gué de Sellat, RD 25 Feyneraud/Chambonchard, Le Ligondes, Le Thermont, retenue du Chat-Cros.

- **Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)**, est doté d'un pelage brun clair sur le dos, blanc sur le ventre, ainsi que de longues oreilles. Il hiberne généralement dans une petite fissure dans une mine, une cave ou une grotte, souvent en plein bois. Il est également arboricole. Il chasse le long des ripisylves, des allées et lisières forestières, des prairies encadrées de lisières de bois. Cette espèce relativement rare a été contactée à proximité de Château/Cher.

- **Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)**, identifié après des observations dans les ruines des mines d'or du Châtelet en 2005. Sa présence a été confirmée depuis par de nombreuses observations hivernales dans des galeries de la vallée du Cher. Cette petite chauve-souris au pelage roux laineux de la taille d'un pouce a un régime alimentaire très spécialisé composé de diptères et d'arachnides. Il est actif de mai à octobre et hiberne avec d'autres espèces.

- **Le Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)**, petit crapaud remarquable avec son ventre jaune et noir. Non identifié lors des inventaires réalisés dans le cadre du diagnostic biologique, il a recolonisé progressivement de nombreuses mares, fossés et ornières après des travaux de restauration réalisés sur deux sites potentiels de reproduction. Actuellement, plusieurs populations sont suivies avec plus de 50 individus identifiés dans le périmètre du site natura 2000.

B – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

DURABLE :

TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	1. Laisser évoluer naturellement certains habitats	<i>Aucune</i>	<i>Tous les habitats sauf Landes sèches Mégaphorbiaies riveraines</i>	<i>Toutes les espèces</i>	<i>Gestion forestière Agriculture Génie civil Tourisme</i>
	2. Eviter la destruction ou la dégradation de certains habitats	<i>HAB 1 : Suivi des habitats forestiers HAB 2 : Maîtrise de l'accès aux véhicules en bordure de la Tardes ESP 1 : Aménagement et restauration de gîtes à chiroptères dans le périmètre du site Protection ESP 2 : Restauration de sites de reproduction</i>	<i>Hêtraie collinéenne Mégaphorbiaies riveraines</i>	<i>Chiroptères Sonneur à ventre jaune</i>	<i>Gestion forestière Tourisme Pêche Agriculture</i>
	3. Eviter la fermeture de certains habitats	<i>HAB 3 : Réhabilitation de landes sèches HAB 4 : Entretien de petites landes sèches ESP 2 : Restauration de sites de reproduction</i>	<i>Landes sèches</i>	<i>Sonneur à ventre jaune</i>	<i>Gestion forestière Tourisme Agriculture</i>

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
<i>B. Développer les connaissances naturalistes</i>	1. Localiser les gîtes de certaines espèces	<p>Action S2 – Suivi des populations de chiroptères</p> <p>Action ESP1 – Aménagement et restauration de gîtes à chiroptères dans le périmètre du site</p> <p>ESP 2 : Restauration des zones de reproduction du sonneur à ventre jaune</p>		<p><i>Tous les chiroptères</i></p> <p><i>Sonneur à ventre jaune</i></p>	
	2. Evaluer les populations de certaines espèces	<p>Action S2 – Suivi des populations de chiroptères</p> <p>Action S3 – Suivi de la loutre</p> <p>Action S4 – Suivi de la Cordulie à corps fin</p> <p>Action S5 – Inventaires ichtyologiques ciblés sur le chabot, la bouvière et la lamproie de Planer</p>		<p><i>Tous les chiroptères</i></p> <p><i>Loutre</i></p> <p><i>Cordulie à corps fin</i></p> <p><i>Chabot, bouvière, lamproie de Planer</i></p>	

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
C. Suivre l'efficacité des actions de gestion	1. Suivre l'évolution naturelle des habitats.	Action S1 – Suivi des habitats d'intérêt communautaire Action S6 – Suivi des formations à buis	<i>Tous les habitats</i>	<i>Toutes les espèces</i>	<i>Gestion forestière Agriculture Génie civil Tourisme</i>
	2. Evaluer l'impact des actions sur les habitats	Action S1 – Suivi des habitats d'intérêt communautaire	<i>Tous les habitats</i>	<i>Toutes les espèces</i>	<i>Gestion forestière Tourisme Pêche Agriculture</i>
D. Sensibiliser et informer le public	1. Informer les propriétaires concernés par les habitats	Action A1 – Mise en place d'une structure d'animation Action CO1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur le site	<i>Tous les habitats</i>	<i>Toutes les espèces</i>	<i>Toutes les activités</i>
	2. Informer les acteurs concernés par les habitats	Action A1 – Mise en place d'une structure d'animation Action CO1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur le site	<i>Tous les habitats</i>	<i>Toutes les espèces</i>	<i>Toutes les activités</i>
	3. Informer le grand public et les usagers aux richesses du site et à la démarche Natura 2000	Action A1 – Mise en place d'une structure d'animation Action CO1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur le site Action CO2 – Information du grand public in situ	<i>Tous les habitats</i>	<i>Toutes les espèces</i>	<i>Toutes les activités</i>

SYNTHESE

A – Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- Laisser évoluer naturellement certains habitats.

Certains habitats sont à l'abri de certaines agressions ou de pratiques qui pourraient remettre en question leur équilibre et leur existence. Il est important de les laisser évoluer naturellement.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans : aucune

- Eviter la destruction ou la dégradation de certains habitats.

Certains habitats naturels ou habitats d'espèces peuvent être menacés par des pratiques humaines. Il s'agit plus particulièrement des habitats suivants :

⇒ Mégaphorbiaie riveraine

Il s'agit d'empêcher la destruction par les véhicules, notamment au niveau de la zone de pêche de Dorgues

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action HAB2 – Maîtrise de l'accès des véhicules motorisés en bordure de la Tardes

⇒ Hêtraie –chênaie collinéenne à Houx

Il faut éviter les coupes rases entraînant la dégradation de l'habitat. L'objectif est d'obtenir une gestion forestière en harmonie avec la préservation des habitats forestiers.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action HAB1 – Gestion des habitats forestiers

Le programme d'aide à l'extension de la forêt publique mise en place dans le cadre du contrat de Plan Etat/Région et appuyé par le Conseil Général de la Creuse est un outil de restructuration foncière qui peut renforcer la préservation des habitats d'intérêt communautaire.

L'objectif est d'obtenir des unités de gestion pouvant supporter une gestion durable sur les habitats communautaires, en particulier la hêtraie à houx.

⇒ **Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Beishtein**

Les zones de chasse ne sont pas menacées mais les gîtes de reproduction risquent de disparaître, en particulier ceux identifiés sur le site de l'ancienne mine d'or du Châtelet (hors site Natura 2000). Les acteurs concernés se sont réunis pour rappeler la nécessité d'identifier les gîtes et d'intégrer des mesures de substitution (construction de gîtes artificiels le cas échéant) dans le projet de réhabilitation du site. Une autorisation de pénétrer sur le site doit être délivrée par les services chargés de la gestion des anciennes mines.

Actions de gestion prévue pour les 6 ans :

Action ESP1 – Aménagement et restauration de gîtes à chiroptères dans le périmètre du site

Aucune action hors du site mais un souhait d'une prise en compte des gîtes dans le projet de réhabilitation des mines d'or du Châtelet.

- Eviter la fermeture de certains habitats.

⇒ Les landes sèches et les mégaphorbiaies riveraines sont deux habitats concernés par l'envahissement naturel par les ligneux. Si pour les mégaphorbiaies, le problème ne se pose pas à moyen terme, il est préoccupant pour les landes où le pâturage a cessé depuis de nombreuses années.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action HAB3 – Réhabilitation de landes sèches

Action HAB4 – Entretien de petites parcelles de landes sèches

B – Développer les connaissances naturalistes

- Localiser les gîtes de certaines espèces.

Malgré les inventaires spécifiques et les bases de données fournies sur certaines espèces, il semble important de réaliser des études complémentaires sur les zones de présence d'espèces d'intérêt communautaire.

⇒ Chabot, Lamproie de Planer et Bouvière

Des pêches électriques sur les cours d'eau pourront rechercher la présence du Chabot et de la lamproie de Planer et mieux les localiser. Elles pourront aussi confirmer la présence de la Bouvière.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S5 – Inventaires ichthyologiques ciblés sur le chabot, la bouvière et la lamproie de Planer

⇒ Cordulie à corps fin

Cette libellule peu fréquente a été localisée au Gué de Sellat. Des prospections supplémentaires pourront confirmer sa présence sur ce seul site ou peut être mettre en évidence d'autres sites.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S4 – Suivi de la Cordulie à corps fin

⇒ Chiroptères

Un certain nombre de gîtes ont été identifiés sur le site et à sa périphérie. Une visite régulière aura pour objectif de surveiller l'état et la fréquentation de ces gîtes. Les gîtes potentiels sur le site et à la périphérie pourront être inventoriés par la même occasion.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S2 – Suivi des populations de chiroptères

Action ESP1 – Aménagement et restauration de gîtes à chiroptères dans le périmètre du site

⇒ Loutre

Il est important de connaître la dynamique de la population de loutre sur le site.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S3 – Suivi de la loutre

- Evaluer les populations de certaines espèces.

Pour toutes les espèces citées ci-dessus, un état des populations sera réalisé à la fin des 6 ans.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S2 – Suivi des populations de chiroptères

Action S3 – Suivi de la loutre

Action S4 – Suivi de la Cordulie à corps fin

Action S5 – Inventaires ichthyologiques ciblés sur le chabot, la bouvière et la lamproie de Planer

Action ESP1 – Aménagement et restauration de gîtes à chiroptères dans le périmètre du site

C – Suivre l'efficacité des actions de gestion

- Observer l'évolution naturelle des habitats.

Au bout de 6 ans, un état des habitats sera dressé pour constater leur évolution. D'autre part, les formations à buis feront l'objet d'un suivi particulier pour mieux caractériser cet habitat rare, même s'il n'est pas reconnu d'intérêt communautaire.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S1 – Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Action S6 – Suivi des formations à buis

- Evaluer l'impact des actions sur les habitats.

Chaque action entreprise devra être évaluée. Des indicateurs seront mis en place et notamment l'impact de l'action sur les habitats.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action S1 – Suivi des habitats d'intérêt communautaire

D – Sensibiliser et informer le public

- Informer les propriétaires concernés par les habitats.

L'information des propriétaires et des ayant-droit est une condition impérative pour une bonne vie du Document d'objectifs mais surtout pour la mise en place de contrats Natura 2000. Cette mission est en partie assurée par la structure animatrice.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action A1 – Mise en place d'une structure d'animation

Action CO1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur le site

- Informer les acteurs concernés par les habitats

Tous les acteurs du site doivent connaître les atouts du site ainsi que la démarche Natura 2000. Le rôle de la structure d'animation est de coordonner les projets sur le site afin qu'ils soient en accord avec les orientations du Document d'objectifs. Cela peut être le cas pour tous les projets rentrant dans le programme alternatif au barrage de Chambonchard (ZAD de Chambonchard, SAGE du Cher, Projets touristiques)

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action A1 – Mise en place d'une structure d'animation

Action CO1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur le site

- Informer le grand public et les usager aux richesses du site et à la démarche Natura 2000

Le site connaît une fréquentation touristique importante mais désorganisée. Le grand public, laissé à lui-même dans ces milieux sauvages, doit être informé sur la richesse et la fragilité des habitats.

Actions de gestion prévue dans les 6 ans :

Action A1 – Mise en place d'une structure d'animation

Action CO1 – Réalisation d'une plaquette d'information sur le site

Action CO2 – Information du grand public in situ

C – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION :

TABLEAU 10 : ACTIONS

	Code	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage potentiel	Maitre d'œuvre potentiel	Échéancier (2)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
RESTAURATION ET CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	HAB 1	Gestion des habitats forestiers	propriétaires	Gestionnaires	nc		*
	HAB 2	Maitrise de l'accès à la mégaphorbiaie	GSF Evaux-les-Bains	ONF			10 000 € maxi
	HAB 3	Réhabilitation de landes sèches	propriétaires	Gestionnaires	nc	4 ha	60 000 €
	HAB 4	Entretien de landes sèches agricoles	agriculteurs	agriculteurs	nc	1 ha	2 000 €
	ESP 1	Aménagement et restauration de gîtes à chiroptères	propriétaires	Gestionnaires	nc	ponct	5 000 €
	ESP 2	Aménagement de zones de reproduction du sonneur à ventre jaune	propriétaires	Gestionnaires	nc	ponct	10 000 €
SUIVIS SCIENTIFIQUES	S 1	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	DIREN CG 23	Naturalistes	nc	ponct	6 000 €
	S 2	Suivi des populations de chiroptères	DIREN CG 23	Naturalistes	nc	ponct	4 000 €
	S 3	Suivi de la loutre	DIREN CG 23	Naturalistes	nc	ponct	1 500 €
	S 4	Suivi de la cordulie à corps fin	DIREN CG 23	Naturalistes	nc	ponct	1 500 €
	S 5	Inventaires ichtyologiques ciblés sur le chabot, la bouvière et la lamproie de Planer	DIREN CG 23	Naturalistes	nc	ponct	3 000 €
	S 6	Suivi des formations à buis	DIREN CG 23	Naturalistes	nc	ponct	2 000 €

(1) Peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes

(2) Noter les mesures année par année si nécessaire

(3) Principaux financeurs

	Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (2)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
ANIMATION ET COMMUNICATION	A 1	Mise en place d'une structure animatrice	DIREN CG 23	ONF	nc	Tout le site	14 000 €/an
	CO 1	Réalisation d'une plaquette sur le site	DIREN	BE	2005		4 000 €
	CO 2	Information du grand public in situ	Collectivités DIREN CG23	BE	nc	4 ha	10 000 €

(4) Peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes

(5) Noter les mesures année par année si nécessaire

(6) Principaux financeurs

Fiche action HAB1 : Gestion des habitats forestiers

Objectifs à long terme :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Appliquer une gestion forestière en harmonie avec la conservation des habitats d'intérêt communautaire

Eviter tout projet forestier ayant un effet négatif sur un habitat.

Habitats concernés

Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire

Intitulé de l'action

Action de mise en valeur des peuplements forestiers

Territoire concerné

Toutes les forêts du site

Maitres d'ouvrage

Tous les propriétaires

Tous les gestionnaires

Maitres d'œuvre potentiels

O.N.F

Experts forestiers

Hommes de l'art reconnus

Acteurs concernés

D.D.A.F de la Creuse

C.R.P.F

D.I.R.E.N

Critères d'éligibilité et taux d'aide

Si le projet est compatible avec la préservation d'un habitat d'intérêt communautaire, possibilité d'une majoration de 10% de l'aide pour :

- Boisement (45% à 60 % + 10 %)
- Reboisement (60 % + 10 %)
- Amélioration des peuplements (60% +10 %)
- Conversion des taillis (60% +10 %)

Financement de l'opération

Budget de l'Etat, circulaire DERF/SDF/C2000-3021 du 18/08/2000

Indicateurs de l'action

Projets déposés

Surface des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Actions liées

Actions liées à l'animation et l'information des propriétaires

Observations

Dossier type à retirer auprès de la D.D.A.F de la Creuse

Fiche action HAB2 : Maîtrise de l'accès des véhicules motorisés en bordure de la Tardes

Objectifs à long terme :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Eviter le piétinement de la mégaphorbiaie riveraine au niveau de Dorgues

Habitats concernés

Mégaphorbiaie riveraine

Intitulé de l'action

Interdire l'accès des véhicules en bordure de la Tardes. Par des moyens physiques, empêcher la circulation des véhicules à partir du chemin rural, en particulier en période de basses eaux. L'installation de gros blocs parallèles au chemin permettra une mise à l'eau des bateaux tout en empêchant la circulation des véhicules sur les bordures de la Tardes.

Des actions de communication seront menées à destination des usagers.

Territoire concerné

Plage de Dorgues en priorité

Maitres d'ouvrage

Commune d'Evau-les-Bains

Maitres d'œuvre potentiels

O.N.F

Entreprises privées

Acteurs concernés

DDAF

D.I.R.E.N

APPMA - UPB

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Aménagement d'obstacles aux véhicules à moteur	10 000 €
Information des usagers	Voir animation
Total T.T.C	10 000 €

Financement de l'opération

Contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Evolution des pratiques de stationnement

Efficacité des fermetures

Etat de l'habitat

Actions liées

Information du grand public in situ (CO2)

**Fiche action HAB3 : Réhabilitation de landes sèches
hors secteur agricole**

Objectifs à long terme :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Éliminer les ligneux dans les landes en cours de boisement naturel

Habitats concernés

Landes sèches à callune et genêt

Intitulé de l'action

Éliminer les ligneux des landes avec exportation de la matière (brûlage des rémanents). Cette opération vise à restaurer les landes sèches en cours de boisement naturel.

Territoire concerné

Landes de Dachantes à Entraigues, commune d'Evau-les-Bains
Landes sèches en cours de boisement

Maîtres d'ouvrage

Acteurs concernés

Propriétaires privés
Collectivités locales
Établissements publics

Maîtres d'œuvre potentiels

Entreprises privées
O.N.F
C.R.E.N

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
C.R.E.N

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Élimination des ligneux Abattage, tronçonnage, brûlage des rémanents Coût : 15 000€ par ha, Surface à traiter : 4 ha	
Total	60 000 €

Financement de l'opération

Contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Hectares de landes réhabilités

Actions liées

Entretien et réhabilitation des landes sèches par les agriculteurs (HAB4)

Observations

Opération pouvant être difficilement annualisée du fait de la complexité du projet et de l'incertitude de la contractualisation

Fiche action HAB4 : Entretien et réhabilitation des landes sèches par les agriculteurs

Objectifs à long terme :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Éliminer les ligneux dans les landes en cours de boisement naturel
Entretien des landes sèches par les agriculteurs

Habitats concernés

Landes sèches à callune et genêt

Intitulé de l'action

Redonner une vocation pastorale aux landes. Engager des travaux de restauration nécessaires à la remise en état de la lande. Les travaux prévus peuvent être :

- L'élimination des ligneux avec exportation de la matière
- Limitation de la fougère
- Entretien de la lande par une activité pastorale

Territoire concerné

Landes à proximité de parcelles agricoles

Maîtres d'Ouvrage

Agriculteurs concernés

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
A.D.A.S.E.A.
Chambre d'agriculture
D.D.A.F

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Intervention avec élimination de la fougère	364€/ha
Intervention avec limitation des ligneux	292€/ha
Entretien avec maintien de la lande	214€/ha
Total	

Financement de l'opération

Contrat d'Agriculture Durable (CAD)

Mesures agro-environnementales avec une bonification de 20% de la dotation pour une action dans le périmètre du site Natura 2000

Code action : 1806G03 (entretien)

Code action : 1806G04 (limitation des ligneux)

Code action : 1806G05 (limitation des fougères)

Indicateurs de l'action

Nombres de CAD avec au moins une action

Etat de l'habitat

Actions liées

Réhabilitation des landes sèches (HAB3)

Observations

Pour des petites surfaces, préférer un renouvellement du CAD à un avenant

Fiche action ESP1 : Aménagement et Restauration de gîtes à Chiroptères dans le périmètre du site

Objectifs à long terme :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Préserver les sites connus des chauves-souris
Dresser un état des lieux des sites potentiels

Espèces concernées

Habitats à Chiroptères : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Beichstein, Barbastelle, Murin à oreilles échancrées.

Intitulé de l'action

Inventorier les sites potentiels des différentes espèces
Dresser un état des lieux de chaque site avec actions à mener
Restaurer ou aménager les sites menacés, trouver des scénarios alternatifs en cas de projet destructeur.

Territoire concerné

Tout le site.

Maitres d'ouvrage

Propriétaires
Collectivités locales

Maitres d'œuvre potentiels

Entreprises privées
Collectivités territoriales
GMHL
Structure animatrice

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
GMHL, naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Diagnostics sur le terrain 1 000 € par an, trois diagnostics prévus	3 000 €
Aménagements des sites 1 000 € par an, deux interventions prévues	2 000 €
Total	5 000 €

Financement de l'opération

Hors contrat pour le suivi des gîtes (suivi scientifique)
Contrats Natura 2000 pour les aménagements

Indicateurs de l'action

Etat des gîtes
Santé des populations de Chiroptères

Actions liées

Suivi des Chiroptères (S2)

Fiche action ESP2 Restauration de zones de reproduction du sonneur à ventre jaune

Objectifs à long terme :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Préserver les sites connus du sonneur à ventre jaune
Augmenter sensiblement les populations

Espèces concernées

Sonneur à ventre jaune

Intitulé de l'action

Réhabiliter des mares et fossés
Créer des mares artificielles
Pour la reproduction du sonneur à ventre jaune

Territoire concerné

Tout le site, en priorité les zones indiquées par les naturalistes

Maîtres d'ouvrage

Propriétaires
Collectivités locales

Maîtres d'œuvre potentiels

Entreprises privées
Collectivités territoriales
GMHL
Structure animatrice

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
GMHL, naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

	Justificatif du coût	Coût	Montant de l'aide
Aménagement de mares	Débroussaillage Travaux de terrassement à la pelle mécanique	5 000 €	5 000 €
Contrat			5 000 €

Financement de l'opération

Contrats Natura 2000 pour les aménagements

Indicateurs de l'action

Etat des populations
Etat de la reproduction

Actions liées

Suivi des habitats d'intérêt communautaire (S1)

Fiche action S1 : Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Objectifs à long terme :

Développer les connaissances naturalistes
Suivre l'efficacité des actions de gestion

Objectifs à 6 ans

Comparer l'état des habitats au bout de 6 ans par rapport à l'état initial
Mesurer l'impact des actions de gestion sur le site

Habitats concernés

Tous les habitats d'intérêt communautaire

Intitulé de l'action

Dresser un état des lieux des habitats naturels et des habitats d'espèces
Cette action est complémentaire avec toutes les actions de suivi d'espèces ou d'habitats

Territoire concerné

Tout le site

Maîtres d'ouvrage

DIREN
Conseil Général de la Creuse

Maîtres d'œuvre potentiels

Naturalistes

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
Tous les naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Seuls des inventaires complémentaires aux différentes études commandées sont nécessaires

Opération	Coût
Diagnostics de terrain complémentaires Répartis sur les 6 ans 500 € par an	3 000 €
Cartographie et rapports Répartis sur les 6 ans 500 € par an	3 000 €
Total	6 000 €

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Rapports, cartes, données chiffrées

Actions liées

Suivi des Chiroptères (S2)
Suivi de la loutre (S3)
Suivi de la cordulie à corps fin (S4)
Inventaires ichtyologiques (S5)
Suivi des formations à buis (S6)

Fiche action S2 : Suivi des populations de chiroptères

Objectifs à long terme :

Développer les connaissances naturalistes
Suivre l'efficacité des actions de gestion

Objectifs à 6 ans

Dresser un état de la population de chiroptères
Comparer les inventaires à ceux réalisés lors de la rédaction du document d'objectifs
Visiter régulièrement les gîtes connus

Habitats concernés

Habitat du Petit Rhinolophe
Habitat du Grand Rhinolophe
Habitat du Grand Murin
Habitat du Murin de Beichstein
Habitat de la Barbastelle

Intitulé de l'action

Suivi de l'état de conservation des habitats sur les 6 ans et état des lieux des populations de chiroptères sur le site.
Inventaires aux ultrasons

Territoire concerné

Tout le site

Maîtres d'ouvrage

DIREN
Conseil Général de la Creuse

Maîtres d'œuvre potentiels

Naturalistes

Acteurs concernés

D.I.R.E.N, Tous les naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Inventaires au détecteur d'ultrasons (expertise et déplacements) Répartis sur les 6 ans	4 000 €
Total T.T.C	4 000 €

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Rapports, cartes, données chiffrées

Actions liées

Aménagement et Restauration de gîtes à Chiroptères dans le périmètre du site (ESP1)
Suivi des habitats d'intérêt communautaire (S1)

Fiche action S3 : Suivi de la loutre

Objectifs à long terme :

Développer les connaissances naturalistes
Suivre l'efficacité des actions de gestion

Objectifs à 6 ans

Dresser un état de la population de la loutre
Comparer les inventaires à ceux réalisés lors de la rédaction du document d'objectifs

Habitats concernés

Habitat de la loutre

Intitulé de l'action

Suivi de l'état de conservation des habitats sur les 6 ans et état des lieux des populations de loutre sur le site

Territoire concerné

Cours d'eau

Maîtres d'ouvrage

DIREN
Conseil Général de la Creuse

Maîtres d'œuvre potentiels

Naturalistes

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
Tous les naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Suivis et expertises de terrain	1 000 €
Précisions cartographiques complémentaires Localisation des observations Rédaction d'un rapport avec état de conservation	500 €
Total T.T.C	1 500 €

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Rapports, cartes, données chiffrées

Actions liées

Suivi des habitats d'intérêt communautaire (S1)

Fiche action S4 : Suivi de la Cordulie à corps fin

Objectifs à long terme :

- Développer les connaissances naturalistes
- Suivre l'efficacité des actions de gestion

Objectifs à 6 ans

- Dresser un état de la population de cordulie
- Comparer les observations à celles réalisées lors de la rédaction du document d'objectifs

Habitats concernés

Habitat de la Cordulie à Corps fin

Intitulé de l'action

Suivi de l'état de conservation des habitats sur les 6 ans et état des lieux des populations de cordulie à corps fin sur le site

Territoire concerné

Cours d'eau
Zone du Gué de Sellat sur le Cher en particulier

Maîtres d'ouvrage

DIREN
Conseil Général de la Creuse

Maîtres d'œuvre potentiels

Naturalistes (SLO)

Acteurs concernés

D.I.R.E.N
Tous les naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Inventaires et expertises de terrain	1 000 €
Précisions cartographiques complémentaires Localisation des observations Rédaction d'un rapport avec état de conservation	500 €
Total T.T.C	1 500 €

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Rapports, cartes, données chiffrées

Actions liées

Suivi des habitats d'intérêt communautaire (S1)

Fiche action S5 : Inventaires ichthyologiques ciblés sur le chabot, la bouvière et la lamproie de Planer

Objectifs à long terme :

Développer les connaissances naturalistes
Suivre l'efficacité des actions de gestion

Objectifs à 6 ans

Connaître la présence et la localisation des trois espèces de poisson d'intérêt communautaire :
Le chabot, la lamproie de Planer et la bouvière

Habitats concernés

Les cours d'eau :
Habitats du Chabot
Habitat de la Lamproie de Planer
Habitat de la Bouvière

Intitulé de l'action

Réaliser des inventaires par pêches électriques sur des habitats potentiels
Obtenir des données qualitatives et quantitatives

Territoire concerné

Les cours d'eau : la Tardes et le Cher

Maitres d'ouvrage

DIREN
Conseil Général de la Creuse

Maitres d'œuvre potentiels

Naturalistes

Acteurs concernés

D.I.R.E.N, ONEMA, Tous les naturalistes

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Pêches électriques et expertises de terrain 2 campagnes de pêches réparties sur les 6 ans (1 000 € la campagne)	2 000 €
Précisions cartographiques complémentaires Localisation des observations Rédaction d'un rapport avec état de conservation (500 € la campagne)	1 000 €
Total T.T.C	3 000 €

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Rapports, cartes, données chiffrées

Actions liées

Suivi des habitats d'intérêt communautaire (S1)

Fiche action S6 : Suivi des formations à buis

Objectifs à long terme :

Développer les connaissances naturalistes

Objectifs à 6 ans

Mieux connaître les formations à Buis.

Pouvoir déterminer la typicité de l'habitat.

Habitats concernés

Formations à Buis

Intitulé de l'action

La frênaie de pente, cartographiée sur différents secteurs du site, est caractérisée par un sous-étage arbustif dense largement dominé par le Buis. Cet habitat tout à fait exceptionnel, bien qu'il ne soit pas considéré comme un habitat d'intérêt communautaire, n'a visiblement jamais été décrit par les phytosociologues. Il ne figure pas dans les typologies d'habitats ou la bibliographie. Il est important de réaliser une étude spécifique sur cet habitat.

Territoire concerné

Rochers de Bord

Maîtres d'ouvrage

DIREN

Conseil Général de la Creuse

Maîtres d'œuvre potentiels

Naturalistes

Acteurs concernés

D.I.R.E.N

Tous les naturalistes (Conservatoire botanique)

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
expertises et levés de terrain	1 500 €
Précisions cartographiques complémentaires Localisation des observations Rédaction d'un rapport avec état de conservation	500 €
Total T.T.C	2 000 €

Financement de l'opération

Hors crédits Natura 2000

Indicateurs de l'action

Rapports, cartes, données chiffrées

Actions liées

Suivi des habitats d'intérêt communautaire (S1)

Fiche action A1 : Mise en place d'une structure animatrice

Objectifs à long terme :

Suivre l'efficacité des actions de gestion
Sensibiliser et informer le public
Développer les connaissances naturalistes
Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Objectifs à 6 ans

Animation du Document d'objectifs

- Mise en œuvre de contrats d'objectifs
- Réalisation des actions préconisées
- Informer et sensibiliser les acteurs (collectivités, publics, usagers).

Habitats concernés

Tous les habitats

Intitulé de l'action

Animation du Document d'objectifs :

- Rechercher des bénéficiaires potentiels et aider au montage des dossiers administratifs pour la mise en œuvre de contrats Natura 2000
- Informer les usagers sur les bonnes pratiques
- Modifier les pratiques par une information directe de certains usagers
- Communiquer et informer le grand public
- Sensibiliser les collectivités locales
- Veiller à la prise en compte du document d'objectifs dans les actions des différents services de l'état sur le site
- Réaliser les actions du document d'objectifs

Territoire concerné

Tout le site

Acteurs concernés

Tous les acteurs

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Jours/an
Contact direct avec tous les acteurs locaux directement concernés par les opérations de gestion (propriétaires, organismes, gestionnaires) Coordination des différents projets mis en œuvre sur le site	10j
Rédaction et suivi des contrats Natura 2000 Suivi administratif et technique du programme d'actions Recrutement de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures	14j
Organisation de réunions publiques	2j
Sensibilisation particulière auprès des élus	3j
Total	29j
Total annuel (y compris déplacements, frais directs)	14 000 €
Total sur les 6 ans	84 000 €

Maitres d'œuvre potentiels

Désignée par l'Etat (Préfet)

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

- Contrats passés
 - Rapports d'activité des usagers
 - Actions réalisées ou engagées
 - Satisfaction des partenaires et
- Approbation du comité de suivi

Actions liées

Toutes les actions

Fiche action CO1 : Réalisation d'une plaquette d'information sur le site

Objectifs à long terme

Sensibiliser et informer le public

Objectifs à 6 ans

Créer une plaquette d'information « grand public » sur le site

Habitats concernés

Tous les habitats recensés

Intitulé de l'action

Rédaction et diffusion d'une plaquette d'information « grand public » aux habitants des trois communes concernées et aux principaux acteurs.

Territoire concerné

Tout le site

Acteurs concernés

Toutes les actions

Maître d'ouvrage

DIREN du Limousin

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Rédaction du texte de la plaquette	*
Impression en 3 000 exemplaires	2 000 €
Diffusion dans chaque foyer du site et dans les points stratégiques (offices du tourisme, mairies, CPIE du Pays Creusois)	2 000 €
Total	4 000 €

* A la charge de la structure animatrice et de la DIREN

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Plaquette réalisée et diffusée

Actions liées

Toutes les actions

Fiche action CO2 : Information du Grand public in situ

Objectifs à long terme

Sensibiliser et informer le public

Objectifs à 6 ans

Mettre en place des panneaux d'information sur la richesse du site
Editer des dépliants spécifiques
Organiser des opérations de pleine nature pour sensibiliser les usagers

Habitats concernés

Tous les habitats recensés

Intitulé de l'action

Conception et pose de panneaux d'information

Territoire concerné

Tout le site

Maîtres d'ouvrage

DIREN
Collectivités locales
Associations
Usagers

Maîtres d'œuvre potentiels

Structure animatrice
Entreprises spécialisées

Acteurs concernés

Partenaires scientifiques
Financeurs

Cahier des charges, échéancier et devis estimatif

Opération	Coût
Conception des supports de communication	2 000 €
Impression de dépliants Deux dépliants prévus à 1 000 € les 5 000 exemplaires	2 000 €
Fabrication et pose de panneaux d'informations aux endroits stratégiques 3 000 € la série de panneaux	6 000 €
Total	10 000 €

Financement de l'opération

Hors contrat Natura 2000

Indicateurs de l'action

Panneaux posés
Dépliants édités et distribués
Degré de satisfaction

Actions liées

Toutes les actions

D – CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES : AUX CONTRATS NATURA 2000

Réhabilitation d'une lande sèche

Périmètre d'application de la mesure

Site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher », n° FR7401131.

Intitulé de l'action contractuelle

A32301P : chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Objectifs de l'action

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

Conditions d'éligibilité

Etre propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans) sur les parcelles concernées.

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation
- Dessouchage
- Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrachage des touradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Montant de la rémunération

La mise en œuvre de cette mesure n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité de la dépense est prise en charge. Opération à réaliser sur devis.

Bûcheronnage sélectif au sein des landes sèches

Code de la mesure	Description de l'action	Justificatif du coût	Montants estimatifs des aides à l'ha
A32301P	Limitation des ligneux Hauts	Abattage à la scie à chaîne Conduite pied à pied Elimination des branchages Gros bois débités ou débardés	1 000 à 9 000 €
	Exportation de la matière	Transport hors habitat d'intérêt communautaire des résidus de coupe et éventuellement brûlage	500 à 2 000 €
	Diagnostic complémentaire	Intervention d'un personnel spécialisé si jugé nécessaire par la structure animatrice	200 à 300 € (forfait)

Débroussaillage au sein des landes sèches

Description de l'action	Justification du Coût	Montants estimatifs des aides à l'ha
Limitation des ligneux bas, des arbustes colonisateurs, coupe des pieds morts de bruyères , fauche de landes sénescents, ouverture de layons	Débroussaillage à l'aide d'une machine portée sans exportation de la matière	500 à 1 000 €
	Débroussaillage à l'aide d'une machine portée avec exportation de la matière	1 500 à 3 000 €
	Gyrobroyage mécanique sans exportation de matière	600 à 1 000 €
	Gyrobroyage mécanique avec exportation de matière	1 500 à 5 000 €
	Coupe et exportation de vieux pieds de bruyères, retrait par tache des couches de matière organique	1 500 € à 5 000 €

Points soumis à contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Aspect de l'habitat après les travaux
Maintien et ou développement des habitats concernés

Entretien d'une lande sèche

Périmètre d'application de la mesure

Site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher », n° FR7401131.

Intitulé de l'action contractuelle

A32305R : chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Objectifs de l'action

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

Conditions d'éligibilité

Etre propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans) sur les parcelles concernées.

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrasage des touradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Montant de la rémunération

La mise en œuvre de cette mesure n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité de la dépense est prise en charge. Opération à réaliser sur devis.

Description de l'action	Justification du coût	Montants estimatifs des aides à l'ha
Limitation des ligneux bas, des arbustes colonisateurs, Coupe des rejets, des ronces et de toute végétation concurrente Coupe des pieds morts de bruyères, Fauche de landes sénescents,	Débroussaillage à l'aide d'une machine portée avec exportation de la matière	1 500 à 3 000 €

Points soumis à contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

- Aspect de l'habitat après les travaux
- Maintien et ou développement des habitats concernés

Fermeture des accès à la Mégaphorbiaie riveraine

Périmètre d'application de la mesure

Site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher », n° FR7401131.

Intitulé de l'action contractuelle

A32324P : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Objectifs de l'action

L'action concerne la **mise en défens** permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la **structure est fragile**, ou d'espèces d'intérêt communautaire **sensibles à l'abrouissement ou au piétinement**. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrouissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).

Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces **sensibles au dérangement** comme par exemple le balbuzard pêcheur pendant sa période de nidification.

Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une **action coûteuse** : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.

Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.

Conditions d'éligibilité

Etre propriétaire du terrain concerné ou être titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Contrat ouvert hors exploitations agricoles.

L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public

Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux
- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés

- Fourniture de poteaux, grillage, clôture ou de blocs rocheux
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;
- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ;
- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ;
- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones
- Entretien des équipements
- Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Montant de la rémunération

La mise en œuvre de cette mesure n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité de la dépense est prise en charge. Opération à réaliser sur devis.

Investissements

Code de la mesure	Description de l'action	Justification du coût	Coût
A32324P	Travaux lourds d'installation d'obstacles à la pénétration des véhicules à moteur	Conception du projet Fourniture Pose Aménagements des abords	10 000 € maximum par habitat
	Contrat		10 000 € maximum par habitat

Points soumis à contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Circulation des véhicules
Maintien et/ou développement des habitats concernés

Entretien des zones de reproduction du Sonneur à ventre jaune

Périmètre d'application de la mesure

Site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher », n° FR7401131.

Intitulé de l'action contractuelle

A32309R : entretien des mares

Objectifs de l'action

L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce.

L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Espèce	Code Natura 2000
Sonneur à ventre jaune	1193

Conditions d'éligibilité

- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique d'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens)
- Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare
- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Entretien courant des berges
- Autorisation des suivis scientifiques

Engagements rémunérés

- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords
- Faucardage de la végétation aquatique
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
- Exportation des végétaux
- Enlèvement des macro-déchets
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Montant de la rémunération

La mise en œuvre de cette mesure n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité de la dépense est prise en charge. Opération à réaliser sur devis.

Code de la mesure	Mesure	Justificatif du coût	Coût H.T	Montant de l'aide
A32309R	Entretien des mares	Entretien annuel des mares sur 5 ans	175 à 500 €/an selon les zones	2 500 € maximum

Points soumis à contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Nombre de reproducteurs adultes sur le site
Nombre de jeunes sur le site
Maintien et/ou développement de l'espèce concernée

Fermeture de galerie utilisée comme gîte d'hibernation par les chauves-souris

Périmètre d'application de la mesure

Site Natura 2000 des « Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher », n° FR7401131.

Intitulé de l'action contractuelle

A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Objectifs de l'action

Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées. Il s'agit ici de protéger des gîtes à chiroptères en :

- empêchant les intrusions humaines dans la galerie et en préservant ainsi la tranquillité des chauves-souris présentes dans le gîte en hibernation ou en transit ;
- empêchant la destruction de l'ouvrage par les racines des arbres avoisinants ou par leur chute ;
- entretenant régulièrement l'édifice.

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Espèce	Code Natura 2000
Petit rhinolophe	1303
Grand rhinolophe	1304
Barbastelle	1308
Grand murin	1324
Murin de Bechstein	1323
Murin à oreilles échanquées	1321

Conditions d'éligibilité

Etre propriétaire du terrain concerné ou être titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant la durée du contrat (5 ans). Contrat ouvert hors exploitations agricoles.

Engagements non rémunérés

- Ne pas pénétrer dans le site, sauf si obligation, entre le 1^{er} novembre de l'année N et le 31 mars de l'année N+1.
- Ne pas effectuer de travaux dans la galerie sans soumettre le projet à avis de la structure animatrice du site Natura 2000 et exclure tout type d'intervention sur la cavité entre le 1^{er} novembre de l'année N et le 31 mars de l'année N+1.
- Réaliser les travaux faisant l'objet du contrat Natura 2000 en dehors de la période comprise entre le 1^{er} novembre de l'année N et le 31 mars de l'année N+1.
- Assurer le suivi des travaux pendant la phase de réalisation.
- Ne pas entreposer d'encombrants dans la galerie et ne pas déverser de produits toxiques pour les chauves-souris dans la galerie, ni en utiliser à leur proximité.
- Préserver l'accès de la galerie aux chauves-souris, en prenant garde notamment de ne pas obstruer son entrée par le biais d'arbres ou de branchages déplacés à l'occasion de travaux forestiers.
- Ne pas entraîner l'éboulement de la galerie par la réalisation de travaux de terrassement au-dessus de la cavité ou par la construction d'un bâtiment.
- Respecter le dispositif de fermeture installé.
- Laisser le G.M.H.L. effectuer les comptages des populations de chauves-souris présentes dans la galerie selon la fréquence et les modalités prévues dans le document d'objectifs.
Mettre, à cette fin, un jeu de clé à la disposition du G.M.H.L.

Engagements rémunérés

- Abattre les arbres situés en périphérie immédiate de l'entrée de la galerie, pour supprimer tout risque de chute et préserver l'édifice.
- Dégager l'entrée de la galerie et évacuer les éboulis accumulés.
- Installer une porte-grille en fer, constituée de barreaux horizontaux espacés d'au moins 14 cm, légèrement à l'intérieur de la galerie de façon à la sceller dans la roche saine.
- Fermer, le cas échéant, l'espace entre le montant de la porte-grille et la roche grâce à des barreaux horizontaux, soudés au montant d'un côté et scellés dans la roche de l'autre.
- Fermer la porte-grille au moyen d'un cadenas puissant, dont un jeu de clés sera mis à disposition du propriétaire s'il le souhaite, de la structure animatrice. Un jeu sera confié au G.M.H.L.
- Entretien régulier du site (tous les deux ans) avec traitement des nouveaux éboulis
- Etudes et frais d'experts

Montant de la rémunération

La mise en œuvre de cette mesure n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité de la dépense est prise en charge. Opération à réaliser sur devis.

Points soumis à contrôle

Contrôle de terrain : contrôle des travaux en fin de chantier après information du signataire du contrat, photographies avant et après la réalisation des travaux.
Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mesure

Suivi de l'évolution des populations de chauves-souris par comptage.

Investissements

Code de la mesure	Mesure	Justificatif du coût	Estimation budgétaire T.T.C.	Superficie ou linéaire concerné
A32323P	Aménagements artificiels en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	Abattage des arbres Débroussaillage des abords	500 à 1 300 €	Action ponctuelle
		Dégagement de l'entrée de la galerie (éboulis)	1 000 à 2 500 €	
		Fabrication et pose de la porte-grille	900 à 1 200 €	
Estimation budgétaire			2 400 à 5 000 €	

Entretien du site (tous les deux ans)

Code de la mesure	Mesure	Justificatif du coût	Estimation budgétaire T.T.C.	Superficie ou linéaire concerné
A32323P	Aménagements artificiels en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	Traitement des nouveaux éboulis	500 à 1 300 €	Action ponctuelle

Coût total sur les 5 ans de la durée du contrat : entre 3 400 € et 7 600 €.

E – MODALITES DE SUIVIS ET EVALUATION :

TABLEAU 11 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface 2003-2009	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Forêts de pentes, éboulis et de ravin du Tilio-Acerion	9180*	2,0 ha	stable	RAS		Eviter les coupes Demander l'avis de la structure animatrice avant intervention
Forêts alluviales à Aulne et Frêne	91 EO*	28,0 ha	stable	RAS		Eviter les coupes rases Demander l'avis de la structure animatrice avant intervention
Saulaie arborescente à Saule cassant	91 EO-2*	0,5 ha	stable	RAS		RAS
Hêtraies acidophiles atlantiques à sou-bois à Ilex	9120-2	27,6 ha	stable	RAS		Eviter les coupes rases Demander l'avis de la structure animatrice avant intervention
Mégaphorbiaie riveraine	6430	5,2 ha	En régression			Interdire le piétinement Eviter tous travaux de génie civil
Lande sèche à Callune et Genêt	4030	11,6 ha	En augmentation	Landes restaurées suite aux contrats Natura 2000		Débroussaillage Eviter les plantations forestières
Végétation des falaises continentales siliceuses	8220-8230	0,01 ha	stable	RAS		Interdire le piétinement Eviter les aménagements touristiques
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	4130-1	0,01 ha	En légère augmentation	Habitat découvert après la rédaction du Docob		Entretien régulier des points d'eau

(1) Selon l'annexe I de la directive 92/43

TABLEAU 12 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Cottus gobio</i>	1163	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Lampetra planeri</i>	1096	<i>nd</i>	<i>Stable</i>			
<i>Lucanus cervus</i>	1083	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	<i>nd</i>	<i>Disparue ?</i>	<i>Espèce non contactée depuis 1996</i>		
<i>Thersamolycaena dispar</i>	1060	<i>nd</i>	<i>Nouvelle population</i>	<i>Espèce contactée après la rédaction du Docob(2008)</i>		
<i>Lutra lutra</i>	1355	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	<i>nd</i>	<i>stable</i>			

(1) Selon l'annexe II de la directive 92/43

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Myotis myotis</i>	1324	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Myotis bechsteinii</i>	1096	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	<i>nd</i>	<i>Nouvelle population</i>	<i>Espèce contactée après la rédaction du Docob(2008)</i>		
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	<i>nd</i>	<i>stable</i>			
<i>Bombina variegata</i>	1321	<i>En extinction</i>	<i>En augmentation</i>	<i>Espèce contactée après la rédaction du Docob(2008). Populations en forte hausse</i>		

(1) Selon l'annexe II de la directive 92/43

F – CHARTE NATURA 2000

(Validée en comité de pilotage le 10 juin 2009)



CHARTRE NATURA 2000 du site FR 7401131
« Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »

GENERALITES

QU'EST CE QUE LA CHARTE NATURA 2000 ?

La Charte fait partie avec les contrats Natura 2000 et les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) des outils contractuels de mise en œuvre du dispositif Natura 2000. Elle a pour objectif de répondre aux enjeux principaux de conservation reconnus sur le site et notamment la poursuite et le développement de pratiques favorables. C'est un outil d'adhésion simple et efficace permettant de marquer son soutien à la démarche Natura 2000 où les engagements n'entraînent pas de surcoût.

Chaque Document d'Objectif opérationnel dispose d'une charte, elle est élaborée localement de manière concertée et donc unique pour chaque site.

QUEL EST SON CONTENU ?

En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, la charte est constituée :

- d'un rappel à valeur informative sur la réglementation applicable au site et sur les objectifs de conservation
- d'engagements non rémunérés étant un guide de bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées, favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Ces engagements sont contrôlés par l'administration ; il peut s'agir d'engagement « à ne pas faire », mais aussi d'engagements « à faire » si ceux-ci ne donnent pas lieu à surcoût ou perte de revenu pour le signataire. Dans le cas contraire, le signataire aura tout intérêt à préférer un contrat Natura 2000 plutôt que la Charte.
- de recommandations sensibilisant l'adhérent aux enjeux de conservation. Elles ne sont pas soumises à contrôle.

QUI PEUT ADHERER ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. Il s'agit donc soit du propriétaire ou du mandataire. Dans ce second cas, la durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

QUELLE EST LA DUREE D'ADHESION ?

La durée d'adhésion est de 5 ans minimum ou 10 ans sous réserve de respecter les engagements de la charte. Son renouvellement est possible tout comme sa résiliation avant terme. La résiliation doit être officialisée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et entraînera la perte des avantages. Le propriétaire ou l'ayant droit ne pourra adhérer de nouveau qu'au bout d'un an après sa résiliation.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

L'adhésion à la charte ouvre droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques (ces avantages sont aussi accessibles par les contrats Natura 2000) :

- une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB ou TFNB)
- une exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutations pour certaines successions et donations
- une déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales, elle concerne les travaux de restauration et de gros entretien effectués sur les milieux naturels d'un site Natura 2000
- Pour les propriétaires forestiers, elle peut ouvrir aux avantages des Garanties de gestion durable (aides forestières publiques et exonérations fiscales), à seule condition que la signature de la Charte soit complétée par un Document de gestion approuvé ou par un engagement au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

DESCRIPTIF ET ENJEUX DU SITE

Le site est localisé au Nord Est du département de la Creuse, en Basse Combraille sur les communes de Budelière, Chambonchard et Evaux les Bains et s'étend sur une superficie de 1234 ha. Le Document d'Objectifs a été validé par le Comité de Pilotage le 9 novembre 2004 et c'est l'Office National des Forêts qui est animateur sur le site.

Les Gorges de la Tardes et la Vallée du Cher ont été proposés au réseau Natura 2000 parce qu'elles forment un vaste ensemble de ravins composé essentiellement d'habitats forestiers entrecoupés de quelques landes et de beaux habitats rocheux. Elles constituent un important refuge pour la faune et la flore sauvages dont plusieurs espèces de la Directive «Habitats».

Le site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et la Vallée du Cher abrite huit habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats. La présence de ces différents milieux remarquables (landes sèches, forêts alluviales, forêts de pente, hêtraies, saulaies, bordures herbacées de rivières, végétation des falaises, communautés de characées, ...) permet d'accueillir 13 espèces animales d'intérêt communautaire inscrites) à l'annexe 2 de la Directive Habitats : Barbastelle, Grand Murin, Murin de Bechtein, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe (chauves-souris) ; Loutre (mammifère) ; Chabot et Lamproie de Planer (poissons) ; Cordulie à corps fin, Lucane cerf-volant et cuivré des marais (insectes) et le crapaud Sonneur à ventre jaune (batracien). Les pentes boisées et les cours d'eau abritent de nombreuses chauves-souris puisque 13 espèces ont été répertoriées. Les plateaux et les versants sont le territoire de chasse de plusieurs espèces de rapaces dont le Busard Saint Martin, le Milan noir.

REGLEMENTATIONS ET MESURES DE PROTECTION DONT LE SITE FAIT OBJET

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (totalité du site)

Apporte une aide en matière d'aménagement du territoire par rapport à la préservation du patrimoine naturel. C'est un outil de connaissance, sans valeur juridique.

Réglementations communales des boisements (totalité du site)

Contrôle et définit l'espace pouvant être boisé à travers deux périmètres : réglementé (par le préfet) et libre ; permettant de réduire les atteintes des boisements sur l'agriculture. Ces réglementations communales concernent toutes les plantations et semis d'essences forestières.

Site inscrit (Rochers de Bord)

L'inscription ou le classement d'un site a pour but de conserver les milieux et les paysages, les villages et les bâtiments anciens dans leur état actuel. La loi de 1930 dispose que les propriétaires ou les occupants d'un site inscrit doivent déclarer aux services de l'Etat compétents les travaux qu'ils entendent réaliser, autres que ceux d'exploitation courante des fonds ruraux et d'entretien normal des constructions. Les déclarations préalables doivent être adressées au Préfet de la Creuse qui doit recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet.

Espaces boisés classés des documents d'urbanisme (Commune d'Evau-les-Bains)

Ce classement impose l'application des articles L.130-1 à L.130-6 du code de l'urbanisme avec notamment la restriction suivante : « Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation de sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ». Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation préalable sauf document de gestion, chablis, arbres dangereux, ... *article L.130-1.*

Natura 2000 - Zone spéciale de Conservation (ZSC) (totalité du site)

Encourage la préservation des habitats, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire, par la mise en place de mesures de gestion favorisant leur maintien, leur rétablissement et leur conservation.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

MILIEUX EN GENERAL

Chaque adhérent recevra de part de la structure animatrice une carte du site Natura 2000 avec la localisation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Engagements

- ❖ **Autoriser** l'accès des terrains à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice) sur lesquels la charte a été souscrite afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

- ❖ **Mettre en cohérence** le document d'aménagement des forêts, (ou le Plan Simple de Gestion) avec les engagements souscrits dans la présente Charte dans un délai de 3 ans après la signature de la Charte.

Point de contrôle : contrôle sur place

- ❖ **Informé** la structure animatrice avant de procéder à des travaux : coupes de bois, plantations, infrastructures, drainage, berges, loisirs, accueil du public, etc.

Point de contrôle : contrôle sur place

Recommandations

- ❖ **Informé** tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues dans celle-ci.

- ❖ Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : **respecter** une zone de

tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies par l'animateur du DocOb

- ❖ **Privilégier** l'utilisation d'huiles biodégradables pour les engins utilisés
- ❖ **Limiter** les utilisations de produits phytosanitaires.
- ❖ **Lutter** contre les espèces invasives, végétales notamment.

EAUX COURANTES ET STAGNANTES

Engagements

- ❖ L'adhérent s'engage au maintien des ripisylves et de la végétation naturelle des berges, c'est à dire qu'il ne peut pas les détruire. On entend par destruction le fait d'arracher, de détruire chimiquement ou mécaniquement les ripisylves et la végétation naturelle des berges.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ Lors des opérations de coupe rase, sur des parcelles où un risque d'érosion des sols est élevé (parcelle de pente supérieure ou égale à 15%), l'adhérent s'engage à mettre en place un dispositif adapté à la typologie de la parcelle, afin de limiter ce risque. Il s'agit d'une démarche réfléchie, il peut envisager, par exemple, de ne pas dessoucher, ou de réaliser un andain horizontal (parallèle à la courbe de niveau) en bas de pente, ou encore à la plantation, de laisser une zone horizontale non boisée en bas de parcelle qui retiendrait les particules de sols érodées par les engins d'exploitation. D'autres dispositifs peuvent être utilisés, non mentionnés ici.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ L'adhérent s'engage à ne pas implanter de points de mise à l'eau des canoë-kayaks, ni de points de pêche au niveau de zones sensibles des cours d'eau, ou au niveau de frayères à poissons, sans l'expertise préalable de la Direction de l'agriculture et de la Forêt (DDAF) ou de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ L'adhérent s'engage à ne pas utiliser de pesticides, désherbants chimiques à une distance de moins de 10 mètres d'un cours d'eau pour les produits n'ayant pas de restriction d'utilisation supérieure à 10 mètres.
Point de contrôle : contrôle sur place

Recommandations

- ❖ Limiter les interventions d'entretien. Le choix de la méthode d'entretien est fonction du milieu, et peut être décidé en concertation avec la structure animatrice du site.
- ❖ Favoriser la libre circulation des poissons (enlèvement des embâcles et des seuils, ouverture des digues des étangs abandonnés et sans fonction avérée...). Ces opérations sont d'ailleurs soumises à autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau. L'enlèvement des embâcles ne doit pas être systématique, certains étant favorables à la vie piscicole. Une expertise de l'ONEMA est donc recommandée.

ZONES HUMIDES

Il est rappelé que toute opération de plus de 1 000 m² sur une zone humide est soumise à déclaration dans le cadre de la loi sur l'eau.

Engagements

- ❖ L'adhérent sera tenu informé des habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire. Il s'engage à ne pas les détruire, notamment par la mise en culture, avec ou sans labour, y compris par sursemis et réensemencement, et le boisement artificiel. *Point de contrôle : contrôle sur place et/ou déclaration de surface.*
- ❖ L'adhérent s'engage à ne pas modifier la nature des zones humides, en ne procédant à aucun drainage ni aucun assèchement quelque soit sa surface.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ L'adhérent s'engage à ne pas utiliser de pesticides, désherbants chimiques à une distance de moins de 10 mètres d'un cours d'eau pour les produits n'ayant pas de restriction d'utilisation supérieure à 10 mètres.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ Lorsque une ou des espèce(s) d'intérêt communautaire ont été recensées dans une mare ou ornière forestière, l'adhérent s'engage à adapter les périodes d'intervention sur le peuplement forestier. Ces périodes peuvent être décidées en concertation avec l'animateur du site. Les opérations de débardage des bois, à proximité des points d'eau, seront réalisées en dehors de la période de reproduction (de début avril à fin août). L'adhérent s'engage à adapter et à modifier les voies de débardage en fonction des points d'eau recensés.
Point de contrôle : contrôle sur place

Recommandations

- ❖ Limiter l'utilisation de phytocides et débroussaillants chimiques dans un rayon de 50 mètres minimum autour d'un point d'eau, d'une mare d'une ornière, ou plus généralement d'une zone humide, pour les produits n'ayant pas de restriction d'utilisation supérieure à 50 mètres.

MILIEUX FORESTIERS

Engagements

- ❖ L'animateur du site communique à l'adhérent la situation des forêts d'intérêt communautaire sur ses parcelles. L'adhérent s'engage alors à ne pas les transformer ou les défricher. Les coupes d'amélioration envisagées se feront en favorisant le maintien du sous-étage, en préservant les arbres présentant un intérêt écologique (arbres morts, sénescents...), et en prélevant au maximum 70 m³ par hectare, renouvelables tous les 5 ans. Les peuplements pourront être régénérés naturellement par coupes progressives dont le programme sera mis au point avec la structure animatrice.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ Les forêts de ravin (Tillaies) sont des forêts difficilement exploitables, en raison des conditions d'accès pentues. De plus, ces forêts ne représentent qu'une faible surface dans la région, d'où l'importance de les préserver ; leur intérêt économique est faible. En conséquence, le propriétaire veillera à la libre évolution de ces formations, ou s'il souhaite prélever du bois à des fins personnelles, veillera à faire des prélèvements d'un volume inférieur à 50 % du volume sur pied.
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ L'adhérent s'engage à maintenir les forêts de feuillus non inscrites à la Directive Habitats, mais constituant des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il ne peut pas les transformer en forêts de résineux ou en forêts de feuillus exogènes (Chêne rouge, Tulipier de Virginie, Eucalyptus, Erable negundo...).
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ L'adhérent s'engage à demander l'avis préalable de la structure animatrice pour toute coupe rase supérieure à 1 ha.
Point de contrôle : contrôle sur place

Recommandations

- ❖ L'exploitation forestière nécessite la création de place ou d'aire de dépôt, ainsi que des pistes d'exploitation. L'installation d'une place de dépôt ou d'une piste doit être précédée d'un examen attentif de l'existant afin d'éviter toute détérioration ou destruction d'habitats remarquables notamment de lisières, de clairières, ou de peuplements forestiers à valeur patrimoniale. De même, la présence d'un cours d'eau impose notamment de réfléchir au positionnement de la place de dépôt ou de la piste pour éviter tout empiètement sur le cours d'eau, pour limiter au maximum tout risque d'écoulement par lessivage en cas de traitements de grumes contre les attaques d'insectes, et d'une façon générale tout risque de pollution des eaux.
- ❖ Favoriser le maintien d'arbres morts qui présentent des insectes dont se nourrissent les Chiroptères et les Oiseaux, et servant également de lieux de vie pour les Coléoptères (de l'ordre de 5 à 10 arbres en moyenne par hectare). *Financement possible pour le maintien d'arbres sénescents*
- ❖ Favoriser le maintien du lierre sur les arbres. En effet, le lierre peut servir de gîte pour certaines populations de Chiroptères en forêt, et de ressources de nourriture en hiver pour les oiseaux, et au printemps pour les insectes.

LES FORMATIONS HERBACEES SECHES (landes sèches)

Engagements

- ❖ Lorsque des opérations de brûlage et d'écobuage sont prévues par un gestionnaire, celui-ci préviendra la structure animatrice du site Natura 2000, afin que cette dernière puisse émettre un avis.
Contrôle auprès de la structure animatrice.
- ❖ Le maintien de ces formations nécessite le maintien de l'ouverture. En conséquence, l'adhérent s'engage à ne pratiquer aucun boisement volontaire sur ces milieux.
Point de contrôle : contrôle sur place

Recommandations

- ❖ Privilégier un entretien mécanique des formations sèches herbacées, au dépend des débroussaillages et désherbages chimiques. *Financement possible*
- ❖ Eviter la conversion des prairies en culture (notamment en maïs d'ensilage)
- ❖ Réaliser une fauche raisonnée : à maturité de la végétation et non centripète

LES HABITATS ROCHEUX

Engagements

- ❖ L'adhérent s'engage à ne pas créer de pistes d'escalade sur ou à proximité d'habitats d'intérêt communautaire
Point de contrôle : contrôle sur place
- ❖ La structure animatrice du site avertira l'adhérent de la présence d'habitats rocheux d'intérêt communautaire sur ses parcelles. L'adhérent s'engage au maintien, c'est à dire à ne pas détruire volontairement ces habitats.
Point de contrôle : contrôle sur place

Recommandations

- ❖ Favoriser la restauration des pelouses sur roches siliceuses par un débroussaillage avec exportation des produits de coupe.
Financement possible
- ❖ Favoriser les opérations d'entretien de ces milieux, seulement de début juillet à fin novembre.
- ❖ Limiter la fréquentation touristique sur les falaises et pelouses sur roches siliceuses d'intérêt communautaire (randonnée, escalade,...).

LES ELEMENTS PONCTUELS DU PATRIMOINE : (mares, chemins, dessertes et voies ferrées, site de reproduction et d'hibernation des chauves-souris, petits patrimoines bâtis).

Engagements

- ❖ L'adhérent s'engage à prendre l'aval de la structure animatrice dans le cadre de l'organisation de compétitions de pêche ou de loisirs motonautiques dans le site Natura 2000.
Point de contrôle : contrôle sur place

- ❖ L'adhérent s'engage à s'abstenir de toute intrusion physique dans les sites d'hibernation de chiroptères de novembre à fin mars (sauf en cas de nécessité majeure après contact avec la structure animatrice).
Point de contrôle : contrôle sur place

- ❖ L'adhérent s'engage à maintenir les haies et les alignements d'arbres en bords de chemins et dessertes ou situés en bordure de voies ferrées, habitats pour des oiseaux ou des insectes d'intérêt communautaire, c'est à dire qu'il ne peut ni les arracher ni les détruire chimiquement ou mécaniquement. L'entretien lorsqu'il est prévu aura lieu entre début septembre et mi février.
Point de contrôle : contrôle sur place

ANNEXES 1 :

Fiches habitats et espèces

Fiche habitat n° 1

Forêts de pente, éboulis et de ravins

Code Natura 2000 9180

Code Corine 41.4

Statut : Habitat d'intérêt prioritaire

Espèces caractérisant l'habitat

Frêne commun, *Fraxinus excelsior*

Tilleul à grandes feuilles, *Tilia platyphyllos*

Tilleul à petites feuilles, *Tilia cordata*

Noisetier, *Corylus avellana*

Description de l'habitat

Cet habitat se développe sur de fortes pentes humides et fraîches, recouvertes d'éboulis grossiers.

L'installation et le maintien des espèces nomades qui structurent ce groupement végétal, sont sous la stricte dépendance de la pente. C'est le facteur écologique majeur à côté du confinement. En général, la pente est forte, condition indispensable pour obtenir un substrat instable ou, très grossiers (blocs). C'est dans ces conditions que les espèces nomades ont un pouvoir de concurrence autre autres espèces zonales.

Menaces

Coupes de grandes dimensions

- risques de dégradation durable de certains sols
- mise en péril de la fonction de protection physique du milieu

Atteintes directes à l'habitat

- ouvertures de pistes
- Utilisation de ravins comme décharge

Mise en lumière directe des milieux associés (falaises et milieux rocheux ombragés)

Etat de l'habitat sur le site

Surface : 2,0 ha

Vulnérabilité : Faible



Etat : Deux stations de cet habitat prioritaire extrêmement rare ont été recensées sur les versants du Cher au sud de Chambonchard.

Situés dans des zones très escarpées et inaccessibles, ces habitats ne sont pas menacés

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'habitat

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Laisser évoluer naturellement l'habitat

Action de gestion

Suivi de l'habitat (S1)

Fiche habitat n° 2

Forêt alluviale à Aulne et Frêne

Code Natura 2000 91EO

Code Corine 44.3

Statut : Habitat d'intérêt prioritaire

Espèces caractérisant l'habitat

Aulne glutineux, *Alnus glutinosa*

Frêne commun, *Fraxinus excelsior*

Erable sycomore, *Acer pseudoplatanus*

Charme, *Carpinus betulus*

Noisetier, *Corylus avellana*

Viorne obier, *Viburnum opulus*

Stellaire des bois, *Stellaria nemorum*

Description de l'habitat

Habitat des rivières à eaux vives des étages montagnard et collinéen (de 400 à 1200m), sur substrat surtout siliceux. Peuplements constituant des cordons étroits. Présence d'îlots boisés sur les levés alluvionnaires.

Valeur floristique élevée par rapport aux autres habitats forestiers sur substrat siliceux.

Habitat de faible étendue spatiale

Grande valeur paysagère

Protection des rives

Menaces

Aménagements brutaux du cours d'eau et de ses berges

Pratiques susceptibles d'appauvrir la diversité des essences ligneuses

- Trouées trop grandes
- Plantations monospécifiques

Plantation d'essences à enracinement tabulaire (peuplier, épicéa)

Passage d'engins dans le lit mineur du cours d'eau

Utilisation de produits agropharmaceutiques à proximité du cours d'eau

Etat de l'habitat sur le site

Surface : 28,0 ha

Vulnérabilité : Faible



Etat : Des cordons étroits (de 1 à 10 m) ont été répertoriés le long de la Tardes, du Cher, des ruisseaux du Chat-Cros, des Bains, de Créchat.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'habitat

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Laisser évoluer naturellement l'habitat

Action de gestion

Suivi de l'habitat (S1)

Fiche habitat n° 3

Mégaphorbiaie riveraine

Code Natura 2000 6430
Code Corine 37.71
Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Espèces caractérisant l'habitat

Reine des Prés, *Filipendula ulmaria*
Baldingère, *Phalaris arundinacea*
Salicaire commune, *Lythrum salicaria*
Lysimaque commune, *Lysimachia vulgaris*
Epilobe hérissé, *Epilobium hirsutum*
Angélique sauvage, *Angelica sylvestris*

Description de l'habitat

Les mégaphorbiaies riveraines représentent des végétations primitives prairiales plus ou moins hygrophiles. Elles forment des peuplements rassemblant de grandes herbes luxuriantes (à feuilles larges, à fleurs vives pollinisées par les insectes).

Ces habitats riverains se distinguent des roselières par un attérissement très prononcé.

Le sol et la végétation révèlent une forte richesse en éléments nutritifs (milieux eutrophes ou mésotrophes)

Menaces

Aménagements brutaux du cours d'eau et de ses berges.
Dégradation des qualités hydrologiques du cours d'eau
Piétinement par les engins motorisés.
Utilisation de produits agropharmaceutiques à proximité du cours d'eau



Etat de l'habitat sur le site

Surface : 5,2 ha

Vulnérabilité : Moyenne à Forte

Etat : Cet habitat est présent de façon discontinue sur certains secteurs de la Tardes, du Cher (Châtelet, Dorgues, Gué de Sellat).

La formation à proximité de Dorgues est soumise à des agressions multiples du fait de l'accessibilité de cette zone de pêche : piétinement par les véhicules à moteur, par les pêcheurs, pollution par les déchets laissés sur place.

Objectifs de gestion à long terme

Eviter la dégradation de l'habitat
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Maîtriser l'accès des véhicules
Informers le public

Action de gestion

Maîtrise des véhicules (HAB3)
Information du grand public (CO2)

Fiche habitat n° 4

Saulaie arborescente à Saule cassant

Code Natura 2000 91E0-2

Code Corine 443

Statut : Habitat d'intérêt prioritaire

Espèces caractérisant l'habitat

Saule cassant, *Salix fragilis*

Saule blanc, *Salix alba*

Ortie dioïque, *Urtica dioica*

Baldingère, *Phalaris arundinacea*

Gaillet grateron, *Galium aparine*



Description de l'habitat

Habitat caractéristique des alluvions pauvres en calcaire des montagnes siliceuses et des lits sableux. Se rencontre entre 300m et 800m d'altitude.

Se développe sur les bancs et les rives un peu stabilisées, au dessus du niveau des petites saulaies.

Subit de longues inondations.

Surface réduite, végétation résiduelle

Grande valeur paysagère

Menaces

Aménagements du cours d'eau :

- Nettoyage, recalibrage.
- Canalisation, pompage, drainage.

Plantation d'essences à enracinement tabulaire (peuplier, épicéa).

Passage d'engins dans le lit mineur du cours d'eau.

Utilisation de produits agropharmaceutiques à proximité du cours d'eau.

Pollution par des produits divers (vidanges)

Etat de l'habitat sur le site

Surface : 0,5 ha

Vulnérabilité : Faible

Etat : Très faiblement représenté sur le site, cet habitat est localisé à l'embouchure du ruisseau de Budelière et à l'embouchure du ruisseau de Fayolle sur la retenue de Rochebut. La situation des deux stations les protège contre tout aménagement et tout bouleversement du milieu

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'habitat

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Laisser évoluer naturellement l'habitat

Action de gestion

Suivi de l'habitat (S1)

Fiche habitat n° 5

Hêtraie-Chênaie collinéenne à Houx

Code Natura 2000 9120-2
Code Corine 41.12
Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Espèces caractérisant l'habitat

Hêtre, *Fagus sylvatica*
Charme, *Carpinus betulus*
Houx, *Ilex aquifolium*
Noisetier, *Corylus avellana*
Canche flexueuse, *Deschampsia flexuosa*
Polypode vulgaire, *Polypodium vulgare*

Description de l'habitat

Habitat typiquement atlantique, dans les régions caractérisées par un climat humide (>800 mm) à hivers frais et gelées de printemps possibles.
Habitat inféodé aux altérites de roches siliceuses, aux limons à silex, aux sables.
Sols assez pauvres et acides
Habitats dont l'aire est généralement vaste et dont les individus sont largement développés
Les faciès à houx en sous-bois sont devenus assez rares
Flore rassemblant des espèces banales.

Menaces

Coupes rases, enrésinement
Transformation des hêtraies résiduelles par des chênaies pures
Élimination systématique du houx
Manque de précautions lors du débardage
Utilisation systématique de produits agropharmaceutiques
Élimination systématique du houx lors des opérations de régénération

Etat de l'habitat sur le site

Surface : 27,6ha
Vulnérabilité : Forte
Etat : Ce type d'habitat est localisé presque exclusivement sur les versants nord du fait des exigences climatiques du hêtre.
Le morcellement de la propriété fait que la coupe rase des petites parcelles pour la récolte des hêtres est le seul type de gestion pratiquée. Ces opérations sont une véritable menace pour l'habitat.
Des actions sont à prévoir pour améliorer la structure foncière et du même coup la gestion forestière.

Objectifs de gestion à long terme

Éviter la dégradation de l'habitat
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Améliorer la gestion forestière pratiquée

Action de gestion

Restructuration foncière (HAB1)
Gestion des habitats forestiers (HAB2)
Suivi de l'habitat (S1)



Fiche habitat n° 6

Lande sèche à Callune et à Genet

Code Natura 2000 4030
Code Corine 31.23
Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Etat de l'habitat sur le site
Surface : 11,6ha



Espèces caractérisant l'habitat

Bruyère cendrée, *Erica cinerea*
Callune, *Calluna vulgaris*
Ajonc nain, *Ulex minor*
Genêt à balais, *Cytisus scoparius*

Description de l'habitat

Les landes sèches sont des formations secondaires le plus souvent issues de déforestations anciennes, suivies de pâturage. L'activité pastorale a d'ailleurs totalement disparu depuis quelques dizaines d'années. Ces formations sont dominées par les éricacées.

L'abandon du pastoralisme entraîne une reconquête progressive par les ligneux. Dans certaines régions, ces landes deviennent très résiduelles, ce qui met en danger les populations d'espèces rares qui leur sont liées.

Ces habitats sont installés sur des sols acides, souvent superficiels.

Menaces

Envahissement naturel par les ligneux
Boisements artificiels

Vulnérabilité : Moyenne à Forte

Etat : Habitat présent aux sommets des pentes, souvent en limite avec les zones agricoles. Ces landes sont pour la plupart sous la menace d'une disparition du fait de l'évolution naturelle en chênaie acidiphile; les ligneux envahissant progressivement le milieu ouvert.

Objectifs de gestion à long terme

Eviter la dégradation de l'habitat
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Lutter contre l'installation des ligneux

Action de gestion

Réhabilitation des landes (HAB3)
Entretien des parcelles (HAB4)
Suivi de l'habitat (S1)

Fiche habitat n° 7

Végétation des falaises continentales siliceuses

Code Natura 2000 8220 et 8230
Code Corine 62.2
Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Espèces caractérisant l'habitat

Nombril de Venus, *Umbilicus rupestris*
Doradille du Nord, *Asplenium septentrionale*
Orpin blanc, *Sedum album*
Epière droite, *Stachis recta*

Description de l'habitat

Ces habitats se retrouvent au niveau des bordures de corniches ou sur les fissures des rochers et des falaises.

Les plantes sont adaptées à des conditions édaphiques et micro-climatiques difficiles.

Les conditions thermiques et hydriques sont extrêmes à certains moments :

- en hiver, la température de la surface du rocher s'abaisse au dessus de celle de l'air ambiant
- En été, l'insolation directe peut la faire monter à plus de 40°C.

L'approvisionnement en eau est déficitaire.

Ces habitats peuvent être fréquents mais couvrent de toujours de petites étendues.

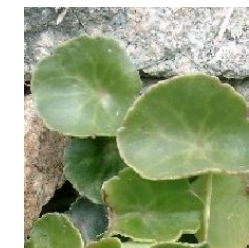
Menaces

Ombrage par les ligneux environnants
Utilisation de produits agropharmaceutiques
Feux



Etat de l'habitat sur le site

Surface : 0,01ha
Vulnérabilité : Faible à moyenne



Etat : Formation localisée sur un seul site, au niveau du pont suspendu de Sainte-Radegonde, sur les rochers qui surplombent la route.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'habitat
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Laisser évoluer naturellement l'habitat

Action de gestion

Suivi de l'habitat (S1)

Fiche habitat n° 8

Communautés à characées

Code Natura 2000 : 3140-1

Code Corine : 22.12 et 22.15 x 22.44

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Espèces caractérisant l'habitat

<i>Chara aspera</i>	<i>Chara contraria</i>	<i>Chara fragifera</i>
<i>Chara major</i>	<i>Chara vulgaris</i> var. <i>Longibracteata</i>	
<i>Chara tomentosa</i>	<i>Chara muscosa</i>	
<i>Chara vulgaris</i>	<i>Chara connivens</i>	<i>Chara delicatula</i>
<i>Chara denudata</i>	<i>Nitella hyalina</i>	<i>Nitella confervacea</i>
<i>Nitella syncarpa</i>	<i>Nitella tenuissima</i>	<i>Nitella translucens</i>
<i>Nitellopsis obtuse</i>	<i>Tolypella glomerata</i>	<i>Tolypella intricata</i>
<i>Tolypella prolifera</i>		

Description de l'habitat

L'habitat correspond à des milieux aquatiques : fossés, mares, lacs, étangs, ballastières, anciennes exploitations, de profondeur variable. C'est un habitat pionnier.

Les characées sont des algues vertes qui se développent dans les lames d'eau peu profondes, entre quelques centimètres et deux à trois mètres de profondeur.

Elles se développent en peuplements dispersés ou au contraire très denses, souvent pauvres en espèces.

Les espèces constitutives appartiennent au genre *Chara* et *Nitella*.

Menaces

Les characées, espèces pionnières, s'effacent peu à peu avec l'installation, la concurrence accrue des végétations de phanérogames aquatiques ou l'évolution naturelle des milieux par comblement progressif.

Changement dans la régulation des niveaux d'eau, drainage, assèchement, piétinement...

Action de certains agents de pollution des eaux (engrais, herbicides). Eutrophisation.

Chaulage des plans d'eau à des fins piscicoles.

Diminution de la transparence de l'eau.

Etat de l'habitat sur le site

Surface : 0,01ha (quelques mares de 0,5 à 3 m²)

Vulnérabilité : moyenne

Etat : Formation localisée sur un seul site dans la vallée du Cher au niveau de l'ancien de projet de barrage de Chambonchard. Les mares creusées en 2006 pour la reproduction du sonneur à ventre jaune ont été colonisées progressivement par deux espèces de characées. Les mares en sont à différents stades de colonisation.



Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'habitat et suivi scientifique

Consignes de gestion

Eviter une eutrophisation, un envahissement par les ligneux et par la mousse.

Action de gestion dans le cadre du Docob

Suivi de l'habitat (S1)

Fiche espèce n° 1

Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*

Se distingue des autres Rhinolophidés par sa petite taille et la morphologie de sa feuille nasale. En hibernation, c'est une espèce facile à identifier, toujours suspendue par les pieds et enveloppée dans ses ailes, ce qui lui donne l'aspect d'un petit cocon vulnérable.

Oreilles bien développées et pointues, ailes larges. Pelage blond et lâches, gris brun dessus, beige-blanchâtre dessous.

Longueur totale : 6,5 à 7,5 cm

Envergure : 20 à 25 cm. Poids : 4 à 10 g.

Habitat

Endroits boisés alternant avec des espaces dégagés. Parcs et forêts claires. Présence de grottes et de bâtiments indispensable.

Activité

Nocturne. Dans la journée, l'animal s'accroche au plafond, la tête en bas, et s'enveloppe complètement dans ses ailes. Vol assez rapide, à hauteur moyenne (entre 2 et 5 m au-dessus du sol). C'est un virtuose des manœuvres de voltige. Les femelles vivent en petits groupes dans les greniers en été, les mâles sont solitaires. Hibernation au fond des grottes, terriers et autres abris souterrains d'octobre à avril.

Alimentation

Petits insectes volants (papillons nocturnes, moustiques).

Reproduction

Accouplements en automne. La fécondation est différée et se produit en avril. La gestation dure environ dix semaines et la mise bas a lieu fin juin à début juillet. La femelle élève généralement un seul jeune par an, très rarement deux. Les jeunes s'envolent à 3-4 semaines et sont sevrés à deux mois.

Longévité : jusqu'à 21 ans.

Menaces

Le petit Rhinolophe, autrefois très commun en France, a vu sa population diminuer au cours des dernières décennies. Les causes sont le dérangement que subit l'espèce, les aménagements des cavités pour le tourisme, les pesticides. Vivant au contact de l'homme, le Petit Rhinolophe est aussi exposé à la maltraitance humaine, souvent fondée sur l'ignorance.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1303

Protection : oui

Liste rouge : Espèce vulnérable

Directive habitat : Annexe 2, Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Bonn : Annexe 2

Comportement sur le site

L'espèce est commune sur le site avec des effectifs relativement faibles. Le petit rhinolophe a fait l'objet de contacts lors de la prospection de l'été 2003 mais de nombreuses observations avaient été réalisées dans les années précédentes sur des individus en hibernation ou en activité.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce et suivi scientifique

Consignes de gestion

Préserver son habitat

Action de gestion

Aménagement des gîtes (ESP1)

Suivi des populations (S2)



Fiche espèce n° 2

Grand rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*

Le Grand Rhinolophe est le plus robuste représentant de la famille des Rhinolophidés. Au repos dans les gîtes, il passe rarement inaperçu, avec sa silhouette sombre et trapue suspendue librement. Actif sur ses terrains de chasse, c'est un voilier puissant et souple, doté d'une envergure atteignant 40 cm. Occupe toute la France, y compris la Corse, et monte au moins jusqu'à 2.000 m en montagne. Il gîte dans les grottes, dans les caves et, en ce qui concerne les colonies maternelles, dans les combles des bâtiments. Grandes oreilles larges et pointues, ailes larges. Pelage laineux et épais, fauve grisâtre dessus, chamois dessous.

Longueur totale : 8,5 à 13 cm. Envergure : 35 à 40 cm. Poids : 16 à 30 g.

Habitat

Lieux boisés à proximité des habitations ou de grottes. Fréquente des milieux boisés, des chemins en sous-bois, mais aussi des pâtures, des landes à callune, fougère aigle, en sommet ou à flanc de colline.

Activité

Nocturne. Vol lourd, direct, entrecoupé de glissades, à faible hauteur (moins de 3 m au-dessus du sol). Vit en petits groupes en été. Hiberne de novembre à avril dans une caverne où une cave humide.

Reproduction

Gestation de 10 à 11 semaines en moyenne. Un seul petit par an. Naissance en juillet-août. Premier vol à 3 à 4 semaines et sevrage à deux mois. Longévité : jusqu'à 30 ans

Alimentation

Grands insectes volants (papillons nocturnes, coléoptères).

Menaces

Espèce très vulnérable. Ses exigences dans les types de gîtes fréquentés en font une espèce très dépendante des activités humaines. L'emploi des pesticides a nettement contribué à la

raréfaction de sa nourriture.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1304

Protection : oui

Liste rouge : Espèce vulnérable

Directive habitat : Annexe 2,
Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Bonn : Annexe 2



Comportement sur le site

Une colonie importante trouve dans la vallée de la Tardes toutes les conditions favorables à son développement :

Le grand rhinolophe est une espèce adepte des vergers, des prairies de pâture ou mixtes bordées par des haies, mais également des bois feuillus ou mixtes matures, traversés par une rivière.

Le site des anciennes mines d'or du Châtelet et en particulier la tour de malaxage constitue un site d'hibernation important.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

La préservation d'habitats autour du gîte de reproduction est indispensable car les jeunes, lors de leurs premiers vols, doivent pouvoir rapidement trouver des terrains adaptés à leurs exigences.

En ce qui concerne le grand rhinolophe, c'est plutôt le maintien des gîtes qui doit faire l'objet de mesures.

Action de gestion

Aménagement des gîtes (ESP1)

Suivi des populations (S2)

Fiche espèce n° 3

Grand Murin, *Myotis myotis*

Grandes oreilles larges et pointues, ailes larges. Pelage laineux et épais, fauve grisâtre dessus, chamois dessous.

Longueur totale : 11 à 14 cm.

Envergure : 35 à 45 cm. Poids : 21 à 42 g.

Habitat

Lieux boisés avec espaces dégagés. Forêts claires, parcs, friches buissonnantes, à proximité de grands bâtiments ou de grottes.

Activité

Nocturne. Uniquement par temps doux. Grandes colonies en été et pendant l'hivernage. Vol lent, battement d'ailes ample, à une hauteur comprise entre 5 et 8 m au dessus du sol. Hibernation d'octobre à mars dans les fissures de grottes ou dans les caves chaudes.

Reproduction

Accouplement en automne et en hiver. La fécondation, différée se produit en avril. Gestation de 60 à 70 jours. Mise bas en juin. Un seul petit par an.

Longévité : jusqu'à 22 ans

Alimentation

Exploite les prairies de fauche, les pâtures et les forêts aux sous-bois dégagés où il capture les proies courant sur le sol (carabes, grillons, courtilières)

Menaces

Bien qu'assez fréquent localement, le grand murin voit ses populations diminuer. Les spécialistes attribuent cette diminution au dérangement que subi l'espèce dans les grottes et les carrières souterraines qu'elle fréquente.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1324

Protection : oui

Liste rouge : Espèce vulnérable

Directive habitat : Annexe 2, Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Bonn : Annexe 2



Comportement sur le site

Observé sur le site du Chatelet.

Contact aux ultrasons mais avec difficultés de différencier les espèces de murin.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Préserver son habitat

Action de gestion

Aménagement des gîtes (ESP1)

Suivi des populations (S2)

Fiche espèce n° 4

Murin de Bechstein, *Myotis bechsteinii*

Grandes et larges oreilles. Pelage brun clair sur le dos, blanc sur le ventre.

Longueur totale : 11 à 14 cm.

Envergure : 35 à 45 cm.

Poids : 7 à 10 g.

Habitat

L'espèce est très spécialisée sur les forêts feuillues mûres et âgées à strate buissonnante. Elle exploite également la strate herbacée des milieux forestiers ouverts, tels que les clairières et les allées forestières et les rivières bordées d'arbres. La sélection d'un terrain de chasse semble aussi être conditionnée par la présence de nombreuses cavités naturelles dans les arbres, car elles sont indispensables à l'espèce pour gîter dans la journée.

Activité

Vol lent et très agile.

Vit plutôt isolé. Se cache dans les trous d'arbres en été. Très difficile à observer.

Hibernation dans de petites fissures dans des cavités souterraines (grottes, mines, caves)

Reproduction

Les effectifs en hiver ne dépassent pas individus par site.

Menaces

Espèce considérée comme rare dans nos régions. Son attachement pour les forêts feuillues âgées le rend très sensible aux pratiques forestières

Statut de l'espèce

Code Natura : 1323

Protection : oui

Liste rouge : Espèce vulnérable

Directive habitat : Annexe 2,

Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Bonn : Annexe 2



Comportement sur le site

Un seul contact a été établi lors de l'inventaire. C'est une espèce très rare dont une seule colonie de mise bas est connue en Limousin.

L'espèce a été localisée à proximité du ruisseau de Chantemerle, à l'extrême sud du site.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

La conservation de l'espèce nécessite des mesures sylvicoles adaptées, en particulier le maintien de plusieurs îlots suffisamment vastes (au moins 30 ha : superficie moyenne annuelle exploitée par un individu en chasse), de parcelles âgées de feuillus (au moins 100 ans) sur l'ensemble du massif forestier. La notion de massif homogène d'une taille suffisante semble très importante : une colonie de 30 femelles exploite une superficie boisée de 250 ha aux environs immédiats de son gîte de mise bas.

Action de gestion

Aménagement des gîtes (ESP1)

Suivi des populations (S2)

Fiche espèce n° 5

Murin à oreilles échanquées, *Myotis bechsteinii*

Oreilles assez grandes et échanquées sur le bord postérieur, ailes larges. Pelage long et légèrement laineux, brun-roux dessus, brun-clair dessous.

Longueur totale : 8,5 à 9,5 cm. Envergure : 22 à 24 cm. Poids : 8 à 15 g.

Habitat

Lieux boisés et buissonnants, parc. Exploite de préférence les sous-bois de feuillus (chêne, aulne, saule) souvent en bord de rivière mais aussi en lisière de bois. Capture principalement les diptères et les araigniers. L'espèce est très spécialisée sur les forêts feuillues matures et âgées à strate buissonnante. Elle exploite également la strate herbacée des milieux forestiers ouverts, tels que les clairières et les allées forestières et les rivières bordées d'arbres. La sélection d'un terrain de chasse semble aussi être conditionnée par la présence de nombreuses cavités naturelles dans les arbres, car elles sont indispensables à l'espèce pour giter dans la journée.

Activité

Crépusculaire et nocturne. Vol rapide et très agile à hauteur moyenne (de 1,5 à 5m au dessus du sol). En été, gîte dans les greniers et certaines grottes, souvent en compagnie de rhinolophes. Hibernation dans des grottes ou des caves.

Vit plutôt isolé. Se cache dans les trous d'arbres en été. Très difficile à observer.

Hibernation dans de petites fissures dans des cavités souterraines (grottes, mines, caves).

Reproduction

Un seul jeune par an, capable de voler à 4 semaines. Accouplement en automne et au printemps. Gestation de 50 à 60 jours.

Menaces

Espèce considérée comme rare en Limousin. Son attachement pour les forêts feuillues âgées le rend très sensibles aux pratiques forestières.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1321

Protection : oui

Liste rouge : Espèce vulnérable

Directive habitat : Annexe 2, Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Bonn : Annexe 2



Comportement sur le site

Pas identifié lors des inventaires préalables à la rédaction du Docob en 2003. Observé régulièrement depuis sur le site du Chatelet, puis en bordure du cher tant en période estivale qu'en hibernation

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Préserver son habitat

Action de gestion dans le cadre du Docob

Aménagement des gîtes (ESP1)

Suivi des populations (S2)

Fiche espèce n° 6

Barbastelle, *Barbastella barbastellus*

Chauve-souris sombre de taille moyenne.
Face noirâtre caractéristique. Oreilles très larges dont les bords internes se rejoignent sur le front. Ailes assez longues et étroites. Museau très court, renfrogné. Pelage long et noirâtre.
Longueur totale : 4,5 à 6 cm.
Envergure : 24 à 28 cm.
Poids : 6 à 14 g.

Habitat

Zones boisées, verger, parcs, villages
Espèce liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif)

Activité

Crépusculaire et nocturne. Vol rapide et agile, à hauteur moyenne.
Gîte estival dans les bâtiments ou dans les cavités d'arbres, isolément ou en groupe pouvant compter jusqu'à 60 individus. Hibernation de fin octobre à fin mars, isolément, rarement en groupe importants, dans les grottes, des souterrains ou des caves, des troncs d'arbres.

Reproduction

Peu connue.
Les femelles forment de petites colonies pour la mise bas qui a lieu en juin.
Longévité : jusqu'à 23 ans

Alimentation

Insectes de petite taille (moustique et papillons) capturés au vol.
Chasse de préférence en lisière de bois feuillus à proximité de cours d'eau

Menaces

Les effectifs ont tendance à diminuer. Ils sont très bas en Limousin. En partie arboricole et sensible au dérangement, cette chauve-souris est menacée par l'abattage des arbres creux, la destruction des haies et par les aménagements de grottes

Statut de l'espèce

Code Natura : 1308
Protection : oui
Liste rouge : Espèce vulnérable
Directive habitat : Annexe 2, Annexe 4
Convention de Berne : Annexe 2
Convention de Bonn : Annexe 2



Comportement sur le site

Omniprésente sur le site, la barbastelle a un faible rayon de chasse et cette sédentarité rend très probable la présence de nombreux gîtes de reproduction au sein des boisements de pente. Elle est d'ailleurs très fidèle à ses terrains de chasse, ce qui renforce l'importance de préserver les habitats dans lesquels elle a été contactée.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Maintien des habitats forestiers feuillus avec des arbres sénescents

Action de gestion

Aménagement des gîtes (ESP1)
Suivi des populations (S2)

Fiche espèce n° 7

Loutre, *Lutra lutra*

Corps allongé, pattes courtes et épaisses, pieds entièrement palmés, longue queue très épaisse à la base et pointue à l'extrémité, tête plate, petites oreilles, museau court. Pelage ras, très épais, imperméable, brun foncé, à l'exception du museau, des joues et de la gorge qui sont brun clair ou gris blanc.

Longueur totale : 80 à 140 cm, dont 40 à 45 cm pour la queue. Hauteur au garrot : 30 cm

Poids : 5 à 12 kg. Les mâles sont plus grands et plus lourds que les femelles.

Habitat

La plupart des milieux aquatiques conviennent à l'espèce. Elle préfère les eaux douces, courantes ou stagnantes, mais fréquente aussi les eaux saumâtres et les côtes marines. La présence de végétation sur les berges est très importante. Elle habite les rivières de toutes tailles, les ruisseaux, torrents en montagne, les lacs, des étangs, les marais, les canaux.

Activité

Essentiellement nocturne, parfois active de jours dans les endroits calmes. Passe généralement la journée dans un terrier, plus rarement dans un buisson. Habituellement solitaire. Le domaine vital d'une loutre adulte s'étend sur 5 à 10 km selon les cours d'eau ; en zones de marais, il est de 20 à 30 km². Excellent nageuse, elle plonge très bien et peut demeurer sous l'eau pendant deux minutes. A terre, se déplace en trotant ou en galopant, le dos légèrement bombé. Effectue de longs déplacements nocturnes pouvant atteindre 15 km par nuit. Délimite son domaine en déposant ses crottes, à forte odeur de poisson appelées "épreintes", sur un rocher, une souche ou à la confluence de deux cours d'eau. Espèce très joueuse.

Reproduction

Une portée annuelle. Les accouplements et les mises bas ont lieu en toutes saisons. Les accouplements s'effectuent dans l'eau. Le terrier de reproduction ou "catiche", se trouve généralement dans la berge.

La gestation dure environ 9 semaines. Les petits sont au nombre de 2 ou 3 et naissent aveugle. Ils nagent dès leur 6^e semaine, sont allaités pendant 7 à 8 semaines, s'émancipent à l'âge de 5-6 mois et atteignent la taille adulte à 1 an. Longévité : 12 à 13 ans.

Alimentation

Animaux aquatiques Principalement. Les poissons représentent de 60 à 90 % du régime alimentaire de l'espèce. Celui-ci comprend, par ailleurs, des crustacés, des mollusque (escargots, moules), insectes, grenouilles, rongeurs et oiseaux d'eau. En fin d'été, mange également des baies. Une loutre consomme de 10 à 15 % de son poids par jour (500 à 1.800g).

Menaces

Les effectifs de la population française sont passés de 50.000 individus au début du siècle à un millier actuellement. La loutre est menacée par la pollution des eaux, les campagnes d'empoisonnement aux anticoagulants contre les rongeurs aquatiques et la circulation routière.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1355

Protection : oui

Liste rouge : Espèce en danger

Directive habitat : Annexe 2, Annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Washington : Annexe 1



Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce et Suivi scientifique

Consignes de gestion

Il s'agit essentiellement d'une préservation de la qualité de eaux et des Berges de rivière (pollution, usage de produits poison, etc.)

Action de gestion

Suivi des populations (S3)

Fiche espèce n° 8

Lamproie de Planer, *Lampetra planeri*

Corps serpentiforme, peau dépourvue d'écailles, tête peu distincte du corps, bouche formant une ventouse munie de dents cornées. Sept petits trous branchiaux visibles en arrière de l'œil, nageoires petites, la dorsale en contact avec la caudale. Dos bleu vert, flancs jaunes, ventre blanc

Longueur totale : 12-20 cm.

Habitat

Ruisseaux et petites rivières à cours lent

Activité

Ovipare. En avril-mai, la femelle pond de 1000 à 1500 œufs dans un nid qu'elle creuse dans le sable. Les jeunes, appelés «ammocètes» sont aveugles et ont la bouche dépourvue de dents. Ils vivent dans la vase pendant 3 à 5 ans avant de se métamorphoser (développement des yeux et atrophie de l'appareil digestif).

Alimentation

Les jeunes mangent des organismes microscopiques, mais dès qu'ils sont devenus adultes, ils ne se nourrissent plus jusqu'à leur mort.

Menaces

Principalement dans les cours d'eau de la moitié nord.

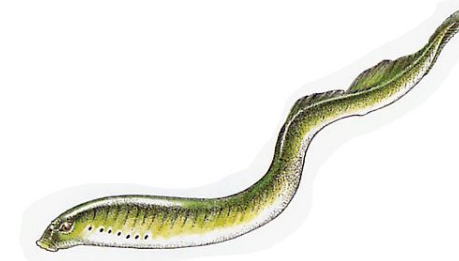
Statut de l'espèce

Code Natura : 1096

Protection : oui

Directive habitat : Annexe 2

Convention de Berne : Annexe 3



Comportement sur le site

Présent dans les eaux sableuses du Cher mais en nombre assez restreint.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Il s'agit essentiellement d'une préservation de la qualité de l'eau.

Action de gestion

Inventaires ichtyologiques ciblés (S5)

Fiche espèce n° 9

Chabot, *Cottus gobio*

Le chabot est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique sauf en Corse.

Corps allongé et cylindrique.
Peau enduite d'un abondant mucus couvrant des écailles à peine visibles. Tête énorme. Deux petits yeux haut placés. Nageoires pectorales très développées.
Longueur totale : 10-15 cm.

Habitat

Eaux vives et fraîches sur substrat de sable et de graviers. Fréquente principalement le cours supérieur des rivières et les torrents, mais vit aussi dans les ruisseaux de plaine aux eaux froides et les lacs bien oxygénés. Fréquemment associé à la truite commune.

Activité

Solitaire. Se tient toujours posé sur le fond. Discret, demeure caché sous les pierres pendant la journée. Se déplace rapidement en expulsant violemment de l'eau par ses ouïes.

Alimentation

Petits invertébrés aquatiques (crustacés, mollusques, et larves d'insectes) et parfois petits alevins.

Reproduction

Se reproduit de mars à juin. Espèce peu prolifique.

Menaces

Le Chabot est une espèce qui passe facilement inaperçue pouvant laisser croire qu'elle est rare. C'est en réalité un poisson assez commun en France. Sa capture à la ligne est rare.

Comportement sur le site

Présent dans le cher dans les eaux vives mais en nombre très restreint.



Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Il s'agit essentiellement d'une préservation de la qualité de eaux.

Action de gestion

Inventaires ichtyologiques ciblés (S5)



Fiche espèce n° 10

Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus*

Grand polymorphisme (taille, forme, dimension des mandibules et un dimorphisme sexuel).

Adulte mâle

Le plus grand coléoptère d'Europe 50 à 80 mm de long, noir luisant ou brun très foncé. Tête énorme, pourvue de mandibules rappelant des bois de cerf. Elytres bruns.

Femelle

Corps plus petit (25 à 50 mm). Tête bien plus réduite que chez le mâle, pourvue de mandibules courtes, robustes et noires.

Larve

Sa taille peut atteindre 100 mm pour 20 à 30 g au maximum de sa croissance. Corps blanchâtre allongé, mou et obèse.

Reproduction

Le cycle de reproduction de la lucane dure 5-6 ans.

Les œufs sont déposés à proximité des souches ou des vieux arbres. La larve forme une coque protectrice dans le sol. L'évolution des larves dure 4-5 ans.

La nymphose se produit dans cette coque à l'automne et l'éclosion avant l'hiver.

Les adultes sortent de la coque au moment du printemps. Leur durée de vie est limitée (1 mois souvent).

Habitat

Espèce de plaine (< 1000m). Inféodée aux forêts de chêne. Les adultes vivent sur les troncs des arbres, les larves dans de vieilles souches.

Activité

Dans le nord, activité plutôt crépusculaire et nocturne. Au sud, activité plutôt diurne. La lucane vole en position oblique voir verticale.

Alimentation

Saproxylophage. Il joue un rôle important dans la décomposition du bois.

Menaces

Le dessouchage réduit l'habitat des larves

L'élimination des arbres morts, du bois au sol, du bocage diminue ses sources de nourriture

Statut de l'espèce

Code Natura : 1083

Protection : non

Directive habitat : Annexe 2

Convention de Berne : Annexe III

Comportement sur le site

Présent un peu partout dans les forêts de chêne

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Maintien des forêts de chêne

Action de gestion

Suivi des populations (S1)



Fiche espèce n° 11

Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*

Anisoptère trapu à abdomen très étroit, d'un vert sombre métallique bardé de tâches jaunes. Les ailes postérieures sont plus larges à leur base que les antérieures. La larve est de petite taille (20 à 22 mm), trapue et ne possède pas de lamelle caudale.

Habitat

Europe de l'ouest et l'Afrique du Nord. Les rivières et les fleuves constituent ses habitats privilégiés.

Activité

Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges.

Menaces

Pollution de l'eau
Recalibrage des berges, curage total.
Fermeture naturelle du milieu
Plantation des berges

Statut de l'espèce

Code Natura : 1041
Protection : oui
Liste rouge : Espèce vulnérable
Directive habitat : Annexe 2, Annexe 4
Convention de Berne : Annexe 2



Comportement sur le site

Rare en Limousin. Cette espèce de rivière, trouvée aussi sur étang a été observée sur le Cher au Gué de Sellat en 1996 où des exuvies furent récoltées et des adultes observées. Sa reproduction a donc été mise en évidence. Aucune données depuis.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Confirmation de la présence de l'espèce sur le site

Action de gestion

Suivi des populations (S1)
Suivi de la cordulie à corps fin (S4)

Fiche espèce n° 12

Cuivré des marais, *Thersamolycaena dispar*

Papillon avec dimensions de l'aile antérieure de 13 à 20 mm.

Adulte mâle

Dessus des ailes antérieures « orange cuivré » avec une seule tache sombre

Dessus des ailes postérieures orange cuivré

Adulte Femelle

Dessus des ailes antérieures « orange cuivré » avec plusieurs taches sombres

Dessus des ailes postérieures « brun » avec une large bande orange

Oeufs

Faciles à identifier : gris très clair avec 5 à 7 sillons disposés en étoile (0,6mm) isolés ou en petits groupes sur les feuilles des oseilles sauvages.

Chrysalide

Brun jaune avec des lignes et des séries de points gris. On la trouve suspendue la tête en bas par quelques fils de soie sur les tiges d'oseille.
s à identifier : gris très clair avec 5 à 7 sillons disposés en étoile (0,6mm) isolés ou en petits groupes sur les feuilles des oseilles sauvages.

Reproduction

Deux générations d'adultes se succèdent - une printanière de mi-mai à fin juin, une estivale de la fin juillet à mi-septembre. Les individus de la première génération sont plus grands et plus colorés que ceux de la deuxième.

Les adultes vivent en moyenne une dizaine de jours.

Habitat

Espèce de plaine (< 500 m). Inféodée aux prairies humides. On le rencontre également dans les hautes herbes en bordure des cours d'eau, des fossés, dans les clairières ensoleillées des forêts.

Activité

Les adultes sont très territoriaux.

Alimentation

Les adultes recherchent le nectar des plantes des milieux humides.

Menaces

Assèchement des zones humides.

Envahissement des zones humides ouvertes par les ligneux.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1060

Protection : oui

Directive habitat : Annexe 2, annexe 4

Convention de Berne : Annexe 2

Comportement sur le site

Le cuivré des marais a été contactée en 2008 le long du Cher au niveau de l'ancien projet de barrage. Les inventaires spécifiques de 2009 ont confirmé sa présence.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce

Suivi scientifique

Consignes de gestion

Maintien des milieux humides ouverts

Action de gestion dans le cadre du Docob

Suivi des populations (S1)



Fiche espèce n° 13

Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*

Espèce de 4 à 5 cm de long en moyenne, à peau pustuleuse et dont l'allure est celle d'un petit crapaud.

Corps aplati, une tête à museau arrondi pourvue de deux yeux saillants à pupille en forme de cœur. La couleur du dos est gris terreux ou olivâtre, et la face ventrale typiquement jaune (ou orangée) et noire.

La larve présente un corps globuleux et une queue haute et courte à peine plus longue que le corps.

Habitat

Le Sonneur à ventre jaune est généralement présent en milieu bocager, dans les prairies en lisière de forêt ou en contexte forestier au niveau des chemins. Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, ornières, fossés, ... Le sonneur occupe généralement des eaux stagnantes peu profondes, bien ensoleillées.

Activité

Exclusivement aquatique, à la fois diurne et nocturne. Hiverné d'octobre à mars-avril dans la boue des points d'eau ou dans la terre humide. Se signale dans la soirée, parfois en plein jour par un « hou » étouffé audible à faible distance.

Alimentation

Les adultes, carnivores, se nourrissent de vers et de petits insectes. Les têtards sont herbivores.

Reproduction

Se reproduit à partir de mai. Accouplement dans l'eau. Le mâle féconde les œufs (environ 100) dans l'eau aussitôt après la ponte. Ecllosion au bout de 8 jours, les têtards mesurant 6 mm à la naissance avec une métamorphose avant la fin de l'été. Plusieurs pontes annuelles. Espèce prolifique quand les conditions de reproduction sont favorables.

Menaces

Destruction des habitats de reproduction par comblement des fossés et envahissement des ligneux

Espèce en régression dans la plupart des régions de France et dans les autres pays d'Europe.

Statut de l'espèce

Code Natura : 1193

Protection : oui

Directive habitat : Annexe 2

Convention de Berne : Annexe 2



Comportement sur le site

Identifié depuis longtemps sur seulement trois zones : la vallée du Cher à Sellat, à Chambonchard et en bordure de la route reliant Evaux à Chambonchard, l'espèce a régressé jusqu'en 2006 avec une absence de reproduction. Les travaux de réhabilitation des sites de reproduction entrepris à partir de 2006 et une prospection plus attentive ont permis de constater une bonne dynamique de la population à l'Est de la Tardes.

Objectifs de gestion à long terme

Conservation de l'espèce, création d'une dynamique de population
Suivi scientifique

Consignes de gestion

Maintien des petites mares, même temporaires

Ne pas assécher les zones hydromorphes

Conserver un maillage de ruisseaux et de mares

Action de gestion dans le cadre du Docob

Restauration des sites de reproduction (ESP 2)

Suivi des populations (S5)

ANNEXE 2 :

Relevés botaniques

Strate	N° du relevé	1	2	3	4	5	6	7	8
	Date	25/6/03	25/6/03	25/6/03	30/6/03	30/6/03	30/6/03	30/6/03	30/6/03
	Surface (m2)	100	100	100	100	100	100	100	100
	Recouvrement (%)	90	70	90	80	70	70	90	70
	Hauteur de strate (m)	35	20	35	20	15	30	30	25
	Formation végétale (C.B.)	41,24	41,5	41,24	41,5	41,5	41,24?	41,24?	44,3
A	Acer campestre	i							
A	Acer platanoides			1					
A	Alnus glutinosa								4
A	Betula pendula		1					i	
A	Carpinus betulus				2			2	
A	Fagus sylvatica	i							
A	Fraxinus excelsior	2		4		i	5	5	2
A	Pinus sylvestris		1						
A	Prunus avium	i				i			
A	Quercus pedunculata	5	5		5	5		1	i
A	Robinia pseudacacia	i					1		
A	Salix sp.								1
A	Tilia cordata	i		2					
b	Acer campestre			1					
b	Buxus sempervirens							5	2
b	Carpinus betulus	i		1	1				
b	Coryllus avellana	4		2	2		2	2	2
b	Crataegus monogyna	2				2	3		1
b	Cytisus scoparius		1			1			
b	Euonymus europaeus	i							
b	Fagus sylvatica				i				
b	Frangula alnus		1						
b	Fraxinus excelsior			2		1	1		1
b	Ilex aquifolium	i	2		i				
b	Juniperus communis		2						
b	Picea abies		i						
b	Prunus spinosa								1
b	Pseudotsuga menziesii		1						
b	Pteridium aquilinum		2						
b	Pyrus communis	i							
b	Quercus pedunculata					1			

Strate	N° du relevé	1	2	3	4	5	6	7	8
	Date	25/6/03	25/6/03	25/6/03	30/6/03	30/6/03	30/6/03	30/6/03	30/6/03
	Surface (m2)	100	100	100	100	100	100	100	100
	Recouvrement (%)	90	70	90	80	70	70	90	70
	Hauteur de strate (m)	35	20	35	20	15	30	30	25
	Formation végétale (C.B.)	41,24	41,5	41,24	41,5	41,5	41,24?	41,24?	44,3
H	Polygonatum multiflorum	1							
H	Polystichum aculeatum						1		
H	Primula elatior						2		1
H	Quercus pedunculata	2						1	
H	Rubus sp.	4		3	2	1		3	
H	Scrophularia nodosa			1					
H	Silene dioica					i		i	
H	Stachys sylvatica								i
H	Stellaria holostea					1		1	
H	Teucrium scorodonia		1		1	1			
H	Urtica dioica	1		2			i		
H	Valeriana repens	i							1

Strate	N° du relevé	9	10	11	12	13	14	15
	Date	02/07/2003	02/07/2003	02/07/2003	10/07/2003	16/07/2003	17/07/2003	17/07/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	50	100	100
	Recouvrement (%)	90	80	80	90	80	80	90
	Hauteur de strate (m)	1	15	30	30	0,5	25	25
	Formation végétale (C.B.)	31,23	41,5	41,3	41,2	31,23	41,3	41,2
A	Acer campestre							
A	Acer platanoides							
A	Alnus glutinosa							
A	Betula pendula							
A	Carpinus betulus				3		2	3
A	Fagus sylvatica						1	
A	Fraxinus excelsior			4	2		4	
A	Pinus sylvestris							
A	Prunus avium			i				
A	Quercus pedunculata		5	i	4		2	4
A	Quercus sessiliflora		1					
A	Robinia pseudacacia							
A	Salix sp.							
A	Tilia cordata			i				
A	Ulmus laevis			2				
b	Acer campestre							
b	Buxus sempervirens			5				
b	Carpinus betulus		i		2		2	3
b	Cornus sanguinea		i					
b	Coryllus avellana		1	1	3	1	2	1
b	Crataegus monogyna		2			1	2	
b	Cytisus scoparius	1	1			2		
b	Euonymus europaeus							
b	Fagus sylvatica							1
b	Frangula alnus							
b	Fraxinus excelsior		1		2		1	
b	Ilex aquifolium				2			
b	Juniperus communis	2						
b	Picea abies							
b	Prunus avium					1		
b	Prunus spinosa		3					

Strate	N° du relevé	9	10	11	12	13	14	15
	Date	02/07/2003	02/07/2003	02/07/2003	10/07/2003	16/07/2003	17/07/2003	17/07/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	50	100	100
	Recouvrement (%)	90	80	80	90	80	80	90
	Hauteur de strate (m)	1	15	30	30	0,5	25	25
	Formation végétale (C.B.)	31,23	41,5	41,3	41,2	31,23	41,3	41,2
b	Pseudotsuga menziesii							
b	Pteridium aquilinum		1			2		
b	Pyrus communis						1	
b	Quercus pedunculata	1	1			2		1
b	Quercus sessiliflora		1					
b	Ribes alpinum		1	1			1	1
b	Rosa canina							
b	Salix cinerea							
b	Sambucus nigra			1				
b	Sorbus aucuparia							
b	Tilia cordata							
b	Ulmus minor		i		1			
H	Alliaria petiolata							
H	Angelica sylvestris							
H	Arum maculatum			1				
H	Athyrium filix femina						1	
H	Brachypodium sylvaticum							
H	Buxus sempervirens			1				
H	Calluna vulgaris	4				2		
H	Calystegia sepium							
H	Cardamine cespitosa							
H	Chrysosplenium oppositifolium							
H	Cicaea lutetiana							
H	Circaea lutetiana							
H	Cirsium palustre							
H	Deschampsia flexuosa	1				2		
H	Dipsacus pilosus							
H	Dryopteris carthusiana						1	
H	Dryopteris filix-mas			1			3	
H	Equisetum arvense							
H	Erica cinerea	2				3		

Strate	N° du relevé	9	10	11	12	13	14	15
	Date	02/07/2003	02/07/2003	02/07/2003	10/07/2003	16/07/2003	17/07/2003	17/07/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	50	100	100
	Recouvrement (%)	90	80	80	90	80	80	90
	Hauteur de strate (m)	1	15	30	30	0,5	25	25
	Formation végétale (C.B.)	31,23	41,5	41,3	41,2	31,23	41,3	41,2
H	Euphorbia amygdaloides							
H	Euphorbia cyparissias		2					
H	Filipendula ulmaria							
H	Fragaria vesca							
H	Fraxinus excelsior			1	2		2	
H	Galeopsis tetrahit		1					
H	Galium palustre							
H	Genista pilosa					2		
H	Geranium robertianum							
H	Geum urbanum							
H	Hedera helix			2	2		4	2
H	Helleborus foetidus							
H	Holcus mollis		3					2
H	Humulus lupulus							
H	Hypericum pulchrum					1		
H	Lamium galeobdolon							
H	Lonicera periclymenum				3			3
H	Luzula campestris							
H	Luzula maxima							
H	Lysimachia vulgaris							
H	Melampyrum pratense							
H	Oxalis acetosella							
H	Phalaris arundinacea							
H	Polygonatum multiflorum							
H	Polystichum aculeatum							
H	Potentilla erecta							
H	Primula elatior							
H	Quercus pedunculata	i	3		2	1	1	2
H	Rubus sp.		2	1	3	1	4	3
H	Saponaria officinalis							
H	Scrophularia nodosa							

Strate	N° du relevé	9	10	11	12	13	14	15
	Date	02/07/2003	02/07/2003	02/07/2003	10/07/2003	16/07/2003	17/07/2003	17/07/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	50	100	100
	Recouvrement (%)	90	80	80	90	80	80	90
	Hauteur de strate (m)	1	15	30	30	0,5	25	25
	Formation végétale (C.B.)	31,23	41,5	41,3	41,2	31,23	41,3	41,2
H	Senecio adonitifolius					2		
H	Silene dioica							
H	Solanum dulcamara							
H	Stachys sylvatica							
H	Stellaria holostea							
H	Teucrium scorodonia		2			1		1

Strate	N° du relevé	16	17	18	19	20	21	22	23
	Date	21/08/2003	23/08/2003	23/07/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	100	20	50	100
	Recouvrement (%)	80	80	70	80	70	5	90	100
	Hauteur de strate (m)	10	25	20	30	30	0,2	1,5	20
	Formation végétale (C.B.)	31,8 ?	41,12	41,4	41,24?	41,3	62,2	37,71	44,3
A	Acer campestre	2		2	2	1			
A	Acer platanoides				2				
A	Alnus glutinosa	2							
A	Betula pendula	1							
A	Carpinus betulus	1	3	3					
A	Fagus sylvatica		3						
A	Fraxinus excelsior	2		3	2	3			
A	Pinus sylvestris								
A	Prunus avium								
A	Quercus pedunculata		3						
A	Quercus sessiliflora								
A	Robinia pseudacacia	1							
A	Salix alba								3
A	Salix triandra								1
A	Salix sp.								
A	Tilia cordata	i			2				
A	Tilia platyphyllos			1					
A	Ulmus laevis	i				2			i
b	Acer campestre			2					
b	Acer platanoides				1				
b	Buxus sempervirens					5			
b	Carpinus betulus								
b	Cornus sanguinea								
b	Coryllus avellana	2			1				
b	Crataegus monogyna	2		2		i			
b	Cytisus scoparius	1							
b	Euonymus europaeus	1							
b	Fagus sylvatica								
b	Frangula alnus								
b	Fraxinus excelsior				3				
b	Ilex aquifolium		3		i	i			

Strate	N° du relevé	16	17	18	19	20	21	22	23
	Date	21/08/2003	23/08/2003	23/07/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	100	20	50	100
	Recouvrement (%)	80	80	70	80	70	5	90	100
	Hauteur de strate (m)	10	25	20	30	30	0,2	1,5	20
	Formation végétale (C.B.)	31,8 ?	41,12	41,4	41,24?	41,3	62,2	37,71	44,3
b	Juniperus communis								
b	Picea abies								
b	Prunus avium								
b	Prunus spinosa	2							
b	Pseudotsuga menziesii								
b	Pteridium aquilinum	1							
b	Pyrus communis								
b	Quercus pedunculata								
b	Quercus sessiliflora								
b	Ribes alpinum			1	i				
b	Rosa canina								
b	Salix cinerea	2							1
b	Salix triandra								i
b	Sambucus nigra	1		2	1				
b	Sorbus aucuparia								
b	Tilia cordata				i				
b	Ulmus minor								
H	Achillea ptarmica							i	
H	Alliaria petiolata								
H	Allium sp.						i		
H	Anarhinum bellidifolium						i		
H	Angelica sylvestris	i							
H	Arum maculatum			1					
H	Asplenium septentrionale						i		
H	Asplenium trichomanes					i			
H	Athyrium filix femina	1							
H	Brachypodium sylvaticum								
H	Buxus sempervirens								
H	Calluna vulgaris								
H	Calystegia sepium	1						1	i
H	Cardamine cespitosa	1							

Strate	N° du relevé	16	17	18	19	20	21	22	23
	Date	21/08/2003	23/08/2003	23/07/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	100	20	50	100
	Recouvrement (%)	80	80	70	80	70	5	90	100
	Hauteur de strate (m)	10	25	20	30	30	0,2	1,5	20
	Formation végétale (C.B.)	31,8 ?	41,12	41,4	41,24?	41,3	62,2	37,71	44,3
H	Carex sp.							2	
H	Chrysosplenium oppositifolium								
H	Cicaea lutetiana	i			1				
H	Cirsium palustre	1							
H	Deschampsia flexuosa								
H	Dianthus carthusianorum						i		
H	Dipsacus pilosus	1							
H	Dryopteris carthusiana	i	1						
H	Dryopteris filix-mas				i	i			
H	Equisetum arvense	1							
H	Erica cinerea								
H	Euphorbia amygdaloïdes	i							
H	Euphorbia cyparissias								
H	Fagus sylvatica		1						
H	Filipendula ulmaria	1							
H	Fragaria vesca	i							
H	Fraxinus excelsior				2				
H	Galeopsis tetrahit	1							i
H	Galium palustre	1						i	i
H	Genista pilosa								
H	Geranium robertianum								
H	Geum urbanum	1							
H	Hedera helix		2	3	2	1			
H	Helleborus foetidus	1							
H	Holcus mollis	1							
H	Humulus lupulus	i							
H	Hypericum pulchrum								
H	Ilex aquifolium		2						
H	Lamium galeobdolon	1		4					
H	Lepidium heterophyllum						i		
H	Lonicera periclymenum	i							

Strate	N° du relevé	16	17	18	19	20	21	22	23
	Date	21/08/2003	23/08/2003	23/07/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003	21/08/2003
	Surface (m2)	100	100	100	100	100	20	50	100
	Recouvrement (%)	80	80	70	80	70	5	90	100
	Hauteur de strate (m)	10	25	20	30	30	0,2	1,5	20
	Formation végétale (C.B.)	31,8 ?	41,12	41,4	41,24?	41,3	62,2	37,71	44,3
H	Luzula campestris								
H	Luzula maxima								
H	Luzula pilosa				i				
H	Lycopus europaeus							i	i
H	Lythrum salicaria							i	
H	Melampyrum pratense								
H	Mentha arvensis							i	
H	Oxalis acetosella				i				
H	Phalaris arundinacea	2						5	5
H	Phyllitis scolopendrium			3					
H	Polygonatum multiflorum								
H	Polypodium vulgare			2					
H	Polystichum aculeatum			3					
H	Polystichum setiferum				i				
H	Potentilla anserina							i	
H	Potentilla erecta	i							
H	Potentilla reptans							i	
H	Primula elatior								
H	Quercus pedunculata								
H	Rubus sp.			1	3	i			
H	Sanguisorba minor						i		
H	Saponaria officinalis	i						i	
H	Scrophularia nodosa	i						i	i
H	Sedum reflexum						i		
H	Senecio adonitifolius						i		
H	Silene dioica	i							
H	Silene nutans						i		
H	Solanum dulcamara	i							
H	Stachys recta						i		
H	Stachys sylvatica								
H	Stellaria holostea	1							

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE L'EAU LOIRE – BRETAGNE : Système d'évaluation de la qualité de l'eau des cours d'eau (2003)
- BARATAUD M, CHAMARAT N, MALAFOSSE J.P : Les chauves-souris en Limousin – biologie et répartition : bilan de 12 années d'études (collection découverte de la nature en Limousin)
- CAHIERS D'HABITATS ET D'ESPECES NATURA 2000 (La documentation Française)
- ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : Etude d'impact sur l'environnement de l'aménagement de Chambonchard (1996)
- RESERVES NATURELLES DE FRANCE : Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 (1998)
- GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN : Mammifères , reptiles, amphibiens du Limousin (2000)
- GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN : Liste des mammifères , reptiles, amphibiens contactés sur la commune d'Evau-les-Bains (2000)
- GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN : Etude chiroptérologique du site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher (2003)
- MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE : INVENTAIRE DE LA FAUNE MENACEE EN FRANCE – Nathan (1994)
- MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE : INVENTAIRE DE LA FAUNE DE FRANCE – Nathan (1995)
- OFFICE NATIONAL DES FORETS : Etude des sites naturels remarquables de la commune d'Evau-les-Bains (2001)
- RAMEAU J.C , GAUBERVILLE C, DRAPIER N : Gestion forestière et diversité biologique (E.N.G.R.E.F, O.N.F, I.D.F – 2000)
- RAMEAU J.C , MANSION D, DUME G : Flore forestière française – plaines et collines (IDF – 1989)
- RESEAU DE BASSIN DE DONNEES SUR L'EAU : La qualité des rivières dans le département de la Creuse (1997-1999)
- SOCIETE ENTOMOLOGIQUE DU LIMOUSIN : Etude entomologique dans le périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher (2003)
- SOCIETE LIMOUSIN D'ODONATOLOGIE : Synthèse des connaissances sur les odonates dans le périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher (2003)

PASCAL DUBOC : Cahiers naturalistes de Combraille - ». Publication Web
« *Rapaces diurnes et nocturnes de Basse Combraille* ».
« *Grands et moyens mammifères de Basse Combraille* »
« *Grenouilles, crapauds, tritons et salamandre de Basse Combraille* »
« *Chiroptères de Basse Combraille* »
« *Reptiles de Basse Combraille* ».
« *Criquets, sauterelles, grillons, courtilière, mante de Basse Combraille* »
« *Orthoptères de Basse Combraille* »
« *Zygotères de Basse Combraille* »
« *Rhopalocères 1 de Basse Combraille* »

Le site des Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher dispose d'un site Internet exclusivement dédié à Natura 2000 : www.tardesetcher.com

